



Rapport d'activités en Protection de l'Enfance

Entre d'Eux, MECS, PAD, SAEP, SAHO

2024

Association Départementale des Pep de l'Ariège
18bis allées de Villotte - 09000 FOIX

Sommaire

Espace de Rencontre « l'Entre d'Eux »	6
Introduction générale	6
Présentation du service	7
1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité	7
2) Bassin d'intervention	7
3) Cadre réglementaire	7
4) Missions et type de public accueilli	7
L'activité en 2024	9
1) Les faits marquants de l'année	9
2) Familles accueillies	9
3) Âge des enfants accueillis	11
4) Typologie des publics	11
5) Nombre de situations accueillies	11
6) Origine des personnes accueillies.	12
7) Durée des projets d'accompagnement	13
Les professionnel·les	14
1) Les faits marquants de l'année	14
2) Plateau technique	14
3) Formation	14
4) Supervision	14
Les moyens matériels	15
1) Les faits marquant de l'année	15
2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...	15
3) Véhicules	15
4) Logistique	15
Éléments financiers	16
1) Les faits marquants de l'année	16
2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie	16
3) Résultat de l'année, proposition d'affectation	17
Conclusion générale et perspectives	18
Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « La Maison du Prat »	19
Introduction générale	19

Présentation de l'établissement	20
1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité	20
2) Bassin d'intervention	20
3) Cadre réglementaire	20
4) Missions et type de public accueilli	20
L'activité en 2024	21
1) Les faits marquants de l'année	21
2) Activité et nombre de personnes accueillies	21
3) Âge des personnes accueillies	22
4) Typologie des publics	22
5) Origine des personnes accueillies.	22
Les professionnel·les	25
1) Les faits marquants de l'année	25
2) Plateau technique	25
3) Formation	25
4) Stagiaires et supervision	26
Les moyens matériels	27
1) Les faits marquants de l'année	27
2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)	27
3) Véhicules	27
4) Logistique	27
Éléments financiers	28
1) Les faits marquants de l'année	28
2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie	28
3) Résultat de l'année, proposition d'affectation	30
Conclusion générale et perspectives	31
 Service de Placement À Domicile (PAD)	 32
Introduction générale	32
Présentation de l'établissement	33
1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité	33
2) Bassin d'intervention	33
3) Cadre réglementaire	33
4) Missions et type de public accueilli	33
L'activité en 2024	34
1) Les faits marquants de l'année	34
2) Nombre et âge des personnes accueillies	35
3) Typologie des publics	35
4) Origine des personnes accueillies.	35
Les professionnel·les	36

1) Les faits marquants de l'année	36
2) Plateau technique	36
3) Formation	36
Les moyens matériels	38
1) Les faits marquants de l'année	38
2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)	38
3) Véhicules	38
Éléments financiers	39
1) Les faits marquants de l'année	39
2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie	39
3) Résultat de l'année, proposition d'affectation	41
Conclusion générale et perspectives	42
Service d'Accompagnement Enfant Parent (SAEP)	43
Introduction générale	43
Présentation de l'établissement	44
1) Dénomination, adresse géographique, lieu d'activité	44
2) Origine des familles accueillies	44
3) Cadre réglementaire	44
4) Missions et type de public accueilli	44
L'activité en 2024	46
1) Les faits marquants de l'année	46
2) Les personnes accueillies	46
3) Âge des personnes accueillies	46
4) Typologie des publics	46
5) Nombre de situations accueillies en 2024	46
6) Origine des personnes accueillies.	48
7) Durée des projets d'accompagnement	48
Les professionnel·les	50
1) Les faits marquants de l'année :	50
2) Plateau technique	50
3) Formation	50
Les moyens matériels	51
1) Les faits marquants de l'année	51
2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)	51
3) Logistique	51
Éléments financiers	52
1) Les faits marquants de l'année	52
2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie	52
3) Résultat de l'année, proposition d'affectation	53

Conclusion générale et perspectives	54
Service d'Accueil, d'Hébergement et d'Orientation (SAHO)	55
Introduction générale	55
Présentation de l'établissement	56
1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité	56
2) Bassin d'intervention	56
3) Cadre réglementaire	56
4) Missions et type de public accueilli	57
L'activité en 2024	58
1) Les faits marquants de l'année	58
2) Le nombre de journées réalisées	59
3) Typologie des publics	60
4) Entrées et sorties	60
5) Origine des personnes accueillies.	61
6) Synthèse de l'année 2024 :	61
Les professionnel·les	63
1) Les faits marquants de l'année	63
2) Plateau technique	63
3) Formation	63
4) Stagiaires et supervision	63
Les moyens matériels	64
1) Les faits marquants de l'année	64
2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)	64
3) Véhicules	64
4) Logistique	64
Éléments financiers	65
1) Les faits marquants de l'année	65
2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie	65
3) Résultat de l'année, proposition d'affectation	67
Conclusion générale et perspectives	68

Espace de Rencontre « L'Entre d'Eux »

Introduction générale

L'Entre d'Eux est un espace de rencontre pour l'exercice du droit de visite lorsque celui-ci est interrompu, Il se propose comme lieu neutre. Des enfants viennent y rencontrer leur mère, leur père, leurs grands-parents, ou toute autre personne titulaire d'un droit de visite.

L'objectif est de proposer l'opportunité de la rencontre, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas, lorsqu'il n'existe pas d'autre solution.

Les visites se déroulent en présence de deux intervenants expérimentés en matière d'approche des dynamiques familiales et de prise en compte des problèmes de l'enfant et du couple. Ils veillent au bon déroulement des conditions de la rencontre.

Ce travail s'inscrit dans l'accompagnement de la relation parent/enfant, au bénéfice de l'intérêt de l'enfant. Ce lieu revêt un caractère transitoire, autant que possible, en fonction des situations.

Avant la mise en place de l'organisation des visites, un entretien préalable, au minimum, est organisé avec chacun des parents, ainsi qu'avec le ou les enfants.

Régulièrement, un bilan est effectué avec l'ensemble de la famille en vue de faire le point sur la période écoulée et d'envisager l'avenir, dans l'objectif de parvenir à un meilleur accord.

Après une rapide présentation du service et de ses missions, nous verrons les besoins grandissants qui se font ressentir au travers de l'activité en augmentation de L'Entre-d'Eux.

Nous ferons ensuite un point sur les moyens humains et matériels dont nous disposons pour répondre aux besoins des personnes qui utilisent ce dispositif.

Et, enfin nous présenterons les éléments financiers relatifs à l'activité 2024.

Voyons maintenant ce qu'est L'Entre-d'Eux, où se trouve-t-il et à quoi sert-il ?

Présentation du service

1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité

En semaine, une permanence d'accueil téléphonique, par courriel, ou en présentiel sur rendez-vous, et d'information est assurée par les intervenants, les lundis de 13h à 18h, les mardis de 13h à 17h et les jeudis de 8h30 à 16h30. Elles ont pour objectif de répondre à toute nouvelle demande ou autre sollicitation de la part des parents, enfants ou professionnel(le)s dans un bureau que VFA nous met à disposition dans ses bureaux à Pamiers.

Certaines visites préalables se font dans un petit bureau loué à l'ADSEA, les lundis après-midi puisqu'il n'est pas possible d'accueillir, dans les locaux de VFA, 4 rue des CARMES, des papas qui auraient été auteurs de violences conjugales et /ou intrafamiliales.

Les visites du samedi s'organisent dans les locaux du Pôle Petite Enfance de Pamiers (3, rue de la maternité). Celles du mercredi se passent dans les locaux de l'ALAE de l'école de Cazalé, toujours à Pamiers. Ces locaux sont mis à disposition par la mairie de Pamiers.

2) Bassin d'intervention

Le bassin d'intervention est situé sur la commune de Pamiers mais les bénéficiaires peuvent venir du département de l'Ariège ou d'autres départements.

3) Cadre réglementaire

L'Espace de rencontre, est un lieu de transition où se prépare l'avenir afin que les relations évoluent. Un référentiel national, publié par la FFER, fixe le cadre d'intervention de ce type de lieu.

L'espace de rencontre est un **lieu neutre** qui s'adresse à toute situation où une relation enfants-parents et/ou **l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel**. Des enfants et leur mère, des enfants et leur père, des enfants et leurs grands-parents... viennent s'y rencontrer. La motivation de mettre en place ces rencontres peut être spontanée ou orientée par la Juge aux Affaires Familiales.

L'objectif de l'espace de rencontre « L'Entre-D'Eux », est de proposer l'opportunité de la rencontre, la prise ou la reprise de contact afin de permettre à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines.

4) Missions et type de public accueilli

La mission principale est de proposer un cadre serein dans un lieu neutre afin de favoriser la médiation entre parents en vue d'établir/rétablir le lien parents enfants. Le service propose également le « passage de bras à bras ». L'objectif étant de favoriser la continuité du lien à l'extérieur de nos locaux.

Le public accueilli à L'Entre-D'Eux est dans la très grande majorité des cas orienté par un ou une JAF. Il peut très ponctuellement s'agir de famille qui nous sollicite de leur plein gré. Nous avons souvent affaire à des couples dont la séparation s'avère compliquée, conflictuelle et parfois empreinte de violences conjugales ou intra familiales.

Maintenant que le service est présenté, nous vous proposons un compte rendu de son activité en 2024.

En synthèse...

Du simple passage de bras aux visites 100% médiatisées, l'E2 remplit ses missions fixées par le référentiel national des espaces de rencontre dans une étroite collaboration avec les services de justice par le biais de la ou du JAF (Juge aux affaires familiales).

L'activité en 2024

1) Les faits marquants de l'année

En 2024, dans la continuité de l'année 2023, le nombre de visites et de situations accompagnées est en augmentation. Cependant la liste d'attente reste fournie et conséquente et notamment pour les raisons suivantes : le nombre d'ordonnances vers notre service qui s'accroît et le cadre des visites qui, en respect des ordonnances, nécessite souvent une présence accrue des accueillantes et des accueillants.

En 2024, l'Entre d'Eux a continué d'être ouvert tous les samedis et tous les mercredis en dehors des jours fériés, et de 2 périodes de fermeture : une semaine pendant les vacances de Noël et deux semaines au mois d'août.

Le partenariat avec les services de justice, et notamment avec la JAF de l'Ariège, est de bonne qualité. Les rencontres et les échanges permettent des réflexions constructives autour de la mise en œuvre des droits de visite et notamment quant à des situations familiales de plus en plus fréquemment qualifiées de complexes et/ou empreintes de violence.

58 nouvelles mesures nous ont été orientées en 2024, nous verrons plus tard de quelle manière nous avons pu répondre, ou pas, à ces sollicitations.

1.1 Une liste d'attente toujours conséquente et la recherche de solutions

A la fin du mois de mars 2022, nous avons constaté une augmentation de la désignation de notre espace de rencontre par la JAF de l'Ariège mais aussi par d'autres juges aux affaires familiales exerçant dans d'autres départements. Ce phénomène perdure toujours en 2024.

De plus, nous avons reçu des ordonnances de justice pour lesquelles étaient établis des droits de visites pour le parent visitant tous les samedis jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de justice soit rendue, mais également pour des situations dont la fréquence et la durée des visites « ordonnées » prennent beaucoup de place sur nos agendas. Cet état de fait ne participe pas à la résorption de la liste d'attente en 2023 et perdure en 2024.

Aussi, si au 31 décembre 2023 nous comptons 19 familles sur la liste d'attente avec un délai d'attente de 3 à 6 mois, nous n'en comptons que 13 au 31 décembre 2024 mais pour une attente restant de 3 à 6 mois.

1.2 Augmentation des situations complexes

Parmi les 58 nouvelles mesures judiciaires qui ont été orientées en 2024, nous remarquons que 25 d'entre elles font état de violences intra-familiales et 5 autres mentionnent le parent visitant comme présentant une problématique d'addiction. (Cependant, nous notons que toutes les ordonnances n'apportent pas forcément de précision à ce sujet même lorsqu'il y a lieu.)

2) Familles accueillies

2.1 Nombre de familles accueillies

Parmi les 58 mesures mentionnées ci-dessus, toutes n'ont pas pu être intégrées. Soit parce qu'elles sont toujours sur la liste d'attente, soit pour diverses raisons comme le refus par l'un des parents du créneau proposé ou la non prise de contact de l'un des protagonistes concernés. Comme nous le verrons plus avant.

En 2024, 50 familles ont fréquenté l'Entre d'Eux contre 41 en 2023 et 33 familles en 2022.

Dans la mesure où 2023 a été une année charnière vers une augmentation des créneaux et donc de la capacité d'accueil de L'Entre-d'Eux nous comparerons, dans ce présent rapport, les données chiffrées de l'activité 2024 à celles des années 2023 et 2022. Ainsi, nous pourrions comparer et évaluer de façon objective, sur deux années pleines de fonctionnements différents, avant et après l'augmentation des temps d'accueil.

Répartition mensuelle du nombre de familles reçues													
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Total
2022	13	12	18	22	21	19	19	10	14	17	14	17	196
2023	18	16	15	17	14	17	16	5	21	19	17	19	194
2024	20	27	27	28	28	30	35	17	28	22	20	20	302

Nous pouvons constater une nette augmentation de l'activité de ce service. Cette augmentation est clairement le résultat de l'ouverture de nouveaux créneaux initiée en 2023. En effet, **la moyenne des familles accueillies mensuellement en 2024 est de 25,17**. Contre un peu plus de 16 en 2022 et 2023.

2.2 Nombre d'enfants accueillis :

Parmi les 50 situations accueillies en 2024 :

- 36 enfants uniques
- 12 fratries de 2 enfants
- 2 fratries de 3 enfants

Dans 2 fratries de 2 enfants, seul 1 enfant se rend à la visite (refus de l'autre)

Dans 1 des fratries de 3 enfants, seulement 1 se rend à la visite, refus des 2 aînés de venir.

Soit, pour un total de **64 enfants accueillis en 2024** (contre 52 en 2023 et 41 en 2022) une augmentation de **23% par rapport à 2023 et de 56% par rapport à 2022**, par an.

Nous vous proposons de regarder maintenant comment ces accueils se sont répartis mois par mois.

Répartition mensuelle du nombre d'enfants accueillis													
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Total
2022	15	13	22	28	27	23	24	12	18	22	17	20	241
2023	18	22	18	25	21	24	23	7	27	24	23	24	256
2024	27	38	38	36	39	38	44	23	37	28	25	27	400

Le tableau ci-dessus permet, là aussi, de mettre en évidence l'augmentation d'activité de L'Entre d'Eux qui a perduré en 2024. En effet en 2022, nous avons accueilli en moyenne 20.08 enfants par mois.

L'ouverture de nouveaux créneaux sur la fin d'année 2023 laissait entrevoir un léger soubresaut avec une moyenne de 21.33 enfants par mois. En 2024 et après une année complète de fonctionnement à ce régime, nous avons permis à une moyenne de **33.33 enfants par mois de venir rencontrer l'un de leurs parents en 2024.**

Cela représente une augmentation du nombre d'enfants accueillis de 56.25 % par mois par rapport à 2023 et de 66%, toujours par mois, par rapport à 2022.

Les écarts calculés, d'augmentation de l'activité par mois et pour l'année complète, sont liés à une fréquence des rencontres plus soutenues en 2024, en respect des ordonnances de la JAF.

3) Âge des enfants accueillis

Tableau récapitulatif :

Age des enfants accueillis					
	0 à 3 ans	4 à 6 ans	7 à 10 ans	11 à 13 ans	14 à 18 ans
2022	12	7	9	8	5
2023	12	11	11	11	6
2024	10	18	17	12	7

Nous pouvons constater ici une nette augmentation de l'accueils d'enfants qui sont âgés d'entre 4 et 10 ans (54.5%) ainsi qu'une légère baisse pour la tranche d'âge de 0 à 3 ans (15.5%), et pour un total de 64 enfants accueillis tout au long de l'année.

4) Typologie des publics

Parmi les 58 nouvelles mesures orientées, 2 sont des mesures non judiciaires, c'est-à-dire que les parents ont contacté le service de leur plein gré sans être passés devant le JAF.

20 d'entre-elles ont pu être intégrées au dispositif, voici le détail des 38 autres restants orientés :

- Pour 20 de ces situations, l'un des 2 parents n'a pas pris contact avec le service.
- 2 Refus d'un des parents de mettre en place les visites.
- 2 Incarcérations du parent visitant ont eu lieu avant la mise en place des visites
- Pour l'une d'entre-elles, une autre solution a été trouvée.
- 13 sont toujours inscrites sur la liste d'attente.

L'Entre d'Eux a accueilli 24 nouvelles familles dans le cadre d'une ordonnance judiciaire. Parmi ces 24 nouvelles familles, 13 sont sorties du dispositif au cours de l'année de visites organisées et 11 utilisaient toujours le service en décembre 2024. (Là est pris en compte le nombre de sorties parmi les nouvelles situations de 2024 mais en réalité 22 situations ont quitté le service en 2024)

Parmi les 50 « visitants » accueillis, nous comptons 38 pères, et 12 mères.

5) Nombre de situations accueillies

L'Entre-d'Eux a accueilli 50 familles dont 24 nouvelles, sur l'année 2024. Afin de respecter au mieux les ordonnances de justices de la Juge aux Affaires Familiales, nous établissons les plannings de l'ensemble des familles sur deux à trois mois.

Selon nos disponibilités, nous laissons un peu de souplesse aux familles afin de changer les dates des visites lorsque celles-ci se retrouvent dans l'incapacité de pouvoir les honorer.

Cependant, cette année encore nous avons fait face à un nombre important de visites non honorées pouvant s'expliquer par diverses raisons allant de la maladie, aux problèmes de transport ou du refus supposé de l'enfant de se rendre sur le service à un « imprévu » mis en avant par l'un des parents. La grande précarité de certains des usagers nous paraît être ici un élément accentuant ce phénomène d'absentéisme.

Répartition mensuelle des visites programmées													
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Total
2022	14	12	24	33	31	31	31	10	25	29	22	28	290
2023	28	28	29	33	32	34	33	7	38	37	33	36	368
2024	46	49	55	56	54	61	65	32	60	59	48	39	624

Sur la base de ces chiffres nous pouvons constater +27% de programmation sur l'année 2023. Nous en sommes à **+70% sur l'année 2024** par rapport à 2023 et **+ 115% par rapport à 2002**.

La moyenne mensuelle des visites organisées sur l'année 2023 est de 30,66. En 2022, elle était de 24,16. **Elle est de 52 en 2024.**

Répartition mensuelle du nombre des visites prévues mais non honorées													
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Total
2022	10	13	6	8	3	5	7	2	8	10	13	5	90
2023	6	3	9	3	8	9	6	2	5	9	10	6	76
2024	15	12	20	18	15	17	23	10	21	26	18	12	207

La moyenne des visites non honorées sur notre service était de 6,33 en 2023 et 7.5 en 2022. **Elle est de 17.25 en 2024. Cela représente 33.2% de visites prévues mais non honorées en 2024.** Nous étions à 20.7% en 2023 et 31% en 2022.

6) Origine des personnes accueillies.

Origine des personnes accueillies			
	Années	Parents visiteurs	Parents hébergeant
Ariège	2022	19	33
	2023	23	41
	2024	27	50
Départements limitrophes	2022	7	0
	2023	9	0
	2024	11	0
Départements éloignés	2022	7	0
	2023	9	0
	2024	12	0

Le public ariègeois reste majoritaire parmi les accueils réalisés à L'Entre-d'Eux.

7) Durée des projets d'accompagnement

En 2024, 22 familles sont sorties du dispositif. Elles étaient 15 en 2022 et 2023.

La durée de fréquentation du lieu, pour les familles sorties du dispositif en 2024 était :

- De moins de 6 mois pour 9 familles,
- De 6 à 12 mois pour 5 familles,
- De 12 à 24 mois pour 5 familles,
- De plus de 24 mois pour 3 familles
-

Cela nous donne une durée approximative moyenne des accompagnements de 11.8 mois.

Motifs de clôture de ces situations :

Motifs des clôtures :	2024	2023
Situations clôturées au terme prévu (selon décision de justice, mesure administrative ou délai contractuel prévu par les parents)	7	8
Le parent visiteur n'a plus exercé son droit	1	1
Le parent hébergeant n'a plus présenté l'enfant	0	1
Les parents se sont accordés sur d'autres modalités de visites, sans le service, pendant ou à la fin de la mesure	4	3
L'espace de rencontre a demandé une suspension au juge et/ou l'a signifié aux personnes	8	2
Autres (hospitalisation, incarcération, déménagement, décès)	2	0

Les 8 suspensions à l'initiative de l'Entre-d'Eux l'ont été en raison de comportements inadaptés de la part de l'un, ou des deux, parents concernés, ou du refus de l'enfant de continuer. L'augmentation de ce chiffre par rapport à 2023, où il y avait eu 2, est un bon indicateur de l'augmentation perdurant de la complexité des situations accueillies.

En synthèse...

- Malgré l'ouverture de nouveaux créneaux, la liste d'attente reste conséquente. L'effort reste donc à poursuivre et sera normalement possible en 2025 par l'appropriation de locaux propres à L'Entre d'Eux.
- Nombres de visites en nette augmentation (+115% par rapport à 2022)
- Une montée repérée, dans la continuité de l'année précédente, par l'équipe et la JAF des situations empreintes de violence.

Les professionnel·les

1) Les faits marquants de l'année

Deux faits, qui nous semblent avoir affecté le fonctionnement du service, sont à noter en 2024.

Tout d'abord l'équipe a été renouvelée au 3/4 pour trois départs et trois recrutements dont deux sont toujours en cours au 31 décembre.

Ensuite, l'absence de la coordinatrice du service sur les 3 derniers mois de l'année a permis de mettre en évidence la disparité quant à l'investissement des professionnels sur ce service. Ces disparités sont mises en évidence dans le tableau relatant le nombre de visites prévues chaque mois et dont une baisse est notable pour novembre et décembre.

2) Plateau technique

L'espace de rencontre L'Entre d'Eux est composé :

- D'un responsable d'unité, à temps partiel partagé avec les autres services (hors PAD) de la Protection de l'Enfance aux PEP 09
- D'une Éducatrice de Jeunes Enfants coordinatrice du service pour un temps de travail à 0.8 ETP.
- De deux éducateurs spécialisés pour 0.4 ETP
- D'un psychologue à 0.2 ETP.

3) Formation

En 2024 l'un des éducateurs accueillants à L'Entre-D'Eux a bénéficié d'une formation à l'accompagnement bienveillant des familles, dispensée par Face PEP.

4) Supervision

L'équipe a bénéficié de 12 h de supervision au cours de l'année 2024 auprès de Thierry Girard dans la continuité de l'année précédente et continue d'en être pleinement satisfaite.

En synthèse...

- Augmentation de l'activité qui a permis d'étoffer l'équipe de l'E2 en 2023 et se concrétise en 2024
- Turnover important des professionnels en 2024
- Continuité du cycle de supervision qui confirme la satisfaction de l'équipe à ce

Les moyens matériels

1) Les faits marquant de l'année

En 2023, les PEP09 avaient reçu, par leg, une maison située dans Pamiers, à proximité de nos lieux d'exercice actuels. En 2023, le CA des PEP 09 a validé l'acquisition et les travaux de réhabilitation de cette maison appaméenne dans le but d'en faire les locaux de L'Entre-D'Eux.

Cette maison sera mise à disposition du service dès que les travaux de réhabilitation et de mise aux normes seront achevés. Nous espérons initialement que ce soit possible à partir de fin 2024 ou début 2025. Ce chantier, confié à une architecte qui a pour mission d'optimiser cette maison au plus près des besoins d'un espace rencontre, a pris du retard en raison d'éléments indépendants de notre volonté. Nous espérons qu'il sera possible d'y accéder au plus tôt à compter de septembre 2025.

Dans l'attente grandissante de pouvoir enfin investir ce lieu et comme nous l'avons déjà stipulé en amont, les interventions se font sur quatre lieux différents. Cela ne crée pas des conditions de travail optimales et nécessite une grande rigueur logistique et d'organisation pour l'équipe, qui s'en débrouille du mieux qu'elle le peut, mais aimerait trouver un peu plus de confort dans la réalisation de ses missions.

2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...

Comme nous l'avons vu ici, un projet de rénovation est en cours pour accueillir L'Entre-D'Eux de façon pérenne dans un seul et même lieu. Cela devrait permettre un repérage plus simple pour les personnes accueillies et donner à ce service une véritable identité. Nous espérons également qu'il permettra un confort de travail certain pour les intervenant.es. Enfin, nous pourrions de ce fait ouvrir un nouveau créneau d'accueil le mardi soir, dans un premier temps, et ainsi augmenter notre capacité d'accueil.

3) Véhicules

Il n'y a pas de véhicule à disposition du service de l'Entre d'Eux car il n'y en a pas besoin aux vues de nos missions.

4) Logistique

L'Entre d'Eux bénéficie de deux ordinateurs, un fixe et un portable, et d'un téléphone portable.

A la vue de la multiplicité des lieux d'intervention, nous réfléchissons au remplacement de l'ordinateur fixe par un portable pour des raisons pratiques.

En synthèse...

- La nécessité d'avoir un lieu fixe, repéré et repérable se fait ressentir par l'équipe qui doit palier, pour l'heure, à une activité « multi-lieux »

Éléments financiers

1) Les faits marquants de l'année

L'année 2024 a été marquée par des mouvements de personnels liés à des absences maladies, des congés maternité, parental et un départ (démission). Dans la continuité de 2023, l'activité continue de s'accroître, impactant l'ensemble des dépenses et plus particulièrement celles des charges de personnels.

Nous continuons l'ensemble des démarches concernant les locaux et plus particulièrement le projet de rénovation d'une maison afin que ce service soit sur un seul site, trouve un confort de fonctionnement et continue d'accroître son activité par l'augmentation des créneaux d'accueil.

2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie

CHARGES	2023	2024
<u>60-61-62</u> Achats /services extérieurs/autres services	12 448	10 428
<u>63-64</u> Impôts, Taxes / charges de Personnel	90 381	104 184
<u>65 à 68</u> Autres Charges gestion courantes, exceptionnelles dotation aux amortissements et provisions	1 473	4 449
<u>86</u> contributions volontaires	3 030	3 711
TOTAL	107 332	122 772
PRODUIT		
<u>70</u> Produits	64 399	73 663
<u>74</u> Subventions	58 440	53 321
<u>75à 79</u> autres produits gestion courante, exceptionnelles / reprises amortissements et provisions / transfert de charges	3 511	3 665
<u>86</u> contributions volontaires	3 030	3 711
TOTAL	129 380	134 360
RESULTAT	22 048	11 588

Les Charges

Au vu de la conjoncture économique, l'ensemble des charges ont subi des hausses même si nous avons réussi à les contenir essentiellement grâce à la mise à disposition et/ou location des locaux.

Les dépenses de personnels ont été impactées par les revalorisations salariales réglementaires et conventionnelles. A cela s'ajoutent des absences pour maladie qui ont entraîné des remplacements générant des coûts supplémentaires compensés par des remboursements (IJSS).

Comme évoqué précédemment l'augmentation de l'activité a modifié le plateau technique. Cela se traduit par la répercussion en année pleine des embauches entreprises en 2023 et des mouvements de personnels (démissions).

Par ailleurs, le projet de rénovation commence à impacter les charges (taxe foncière, dotation aux amortissements). Cependant, les investissements entrepris impacteront de manière importante les dépenses sur le prochain exercice (charges financières, dotation aux amortissements)

Les Produits

Les différentes subventions perçues sont en augmentation, permettant de combler les hausses des dépenses.

Le financement du service se décompose comme suit :

- Subvention Justice : 37K€
- Prestations CAF : 73.6K€
- Subvention CD : 13.5K€
- Autres subventions MSA : 2.7K€

Nous comptabilisons également des transferts de charges de personnels pour un montant de 2162€ correspondants essentiellement aux IJSS perçues. De plus, les mouvements de personnels ont impacté directement la provision IDR entraînant une reprise de 1499€.

3) Résultat de l'année, proposition d'affectation

Le résultat est excédentaire de 11 588.16€. Le service étant en gestion propre, nous avons choisi d'affecter le résultat en réserve de compensation des charges d'amortissements, prévoyant ainsi l'aménagement des locaux à venir.

En synthèse...

- Hausse de l'activité.
Impact en année pleine de l'accroissement du plateau technique et des mouvements de personnels sur les charges de personnels
- Continuité du projet de rénovation d'un lieu d'accueil permettant à terme de continuer de répondre aux besoins.

Conclusion générale et perspectives

L'année 2024 a été chargée en matière de mouvement des personnels de L'Entre d'Eux et de l'augmentation de son activité.

En effet, cette année, l'espace de rencontre a continué de voir son activité croître, conformément à ses missions et aux engagements pris en 2022 auprès de la cour d'appel de Toulouse, dont dépendent la JAF et le tribunal de Foix. Malgré cela, la liste d'attente reste conséquente et les délais d'attente peu satisfaisants tant pour ces enfants et ces parents qui attendent de pouvoir à nouveau se rencontrer que pour les professionnels qui ont la charge de l'organisation des rencontres et du fonctionnement de ce dispositif.

Dans le même temps, la problématique liée à l'insécurité parfois ressentie par les intervenants, au vu des situations empreintes de violence que nous accueillons, perdure. Et, le fonctionnement multisite ne permet pas non plus un cadre, ni une organisation du travail optimum.

Cependant, nous présageons que la rentrée dans nos futurs locaux viendra régler tout ou partie des deux problématiques relatées ci-dessus. D'une part car avoir un lieu à nous, nous permettra d'augmenter les temps d'accueil de donc d'accompagner plus de situation en même temps et d'autre part car l'équipe de direction s'appuie sur les compétences d'une architecte afin de penser la rénovation de cette maison pour en faire un lieu sécurisé, avec par exemple un sas d'entrée.

Nous espérons que l'année 2025 viendra concrétiser ce projet.

Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)

« La Maison du Prat »

Introduction générale

Ce rapport présente les éléments significatifs et marquants qui ont jalonné la vie de la MECS « la Maison du Prat » durant l'année 2024.

Il est écrit dans un moment sociétal où la protection de l'enfance est mise sur le devant de la scène :

- En raison des témoignages et plaidoyers nombreux émanant d'anciens « enfants de l'ASE » qui mettent en évidence le manque de moyens et les résultats déplorables de cette politique publique.
- Par la mise en lumière de faits de maltraitance ou de mauvaise gestion dans certaines structures en France.
- Par le mécontentement de ses professionnels qui dénoncent des conditions de travail qui se dégradent et qui ne font qu'accroître la crise des recrutements et de la formation.
- Par la mobilisation des associations gestionnaires n'ayant cessé d'alerter sur l'impossibilité grandissante de faire face aux missions qui leur sont confiées avec les ressources allouées.
- Par les collectivités départementales, chefs de file de la protection de l'enfance, qui constatent des dépenses qui s'envolent et des ressources qui baissent.

Le Livre Blanc paru début 2024, les multiples commissions qui se sont réunies à sa suite, le rapport parlementaire récent d'Isabelle Santiago sont autant de signaux politiques montrant la mise à l'agenda de la protection de l'enfance.

C'est dans ce contexte incertain et insatisfaisant que nos structures, les enfants et les jeunes qu'elles accueillent et les équipes de professionnels évoluent quotidiennement.

Soulignons la détermination de l'équipe éducative à accomplir les missions qui lui ont été confiées, malgré les aléas du quotidien décrits plus haut auxquels nous n'échappons pas, et l'accueil de jeunes présentant des situations de plus en plus complexes et plurielles.

Ce document présente dans un premier temps l'activité de la structure, puis les éléments liés au fonctionnement de l'équipe, à ses moyens matériels. La dernière partie détaille les aspects budgétaires et financiers de la MECS.

Présentation de l'établissement

1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité

La Maison d'Enfant à Caractère Social « La Maison du Prat » se situe dans le hameau de Reins, à Foix, un peu à l'extérieur de la ville. Elle jouxte le SAHO 09.

Les locaux, propriété de l'association, se trouvent dans une ancienne maison d'habitation réhabilitée en 2008 pour accueillir l'activité de la structure.

2) Bassin d'intervention

La MECS travaille principalement en liaison avec les divers centres locaux du département de l'Ariège, et la DAEFP, par qui certains jeunes lui sont confiés.

La structure accueille également, en fonction des profils proposés, des jeunes venants d'autres départements, notamment de la Haute-Garonne et parfois de l'Aude.

Une attention est portée à maintenir un certain équilibre dans le groupe, entre des jeunes présentant des problématiques comportementales complexes d'une part, et d'autres, plus anciens, qui ont déjà trouvé une forme d'équilibre au sein de la structure.

3) Cadre réglementaire

La MECS a un agrément de 7 places, attribué par le Conseil Départemental 09.

Elle est soumise à l'ensemble des lois et des articles du CASF régissant la protection de l'enfance et l'accompagnement des mineurs en France.

La MECS est ouverte 24h sur 24 et 365 jours par an. Les modalités d'accueil varient selon les situations des jeunes, dans une logique inclusive et en accord avec les services de l'ASE ou les décisions du JE (Juge pour Enfants). Les retours en famille sont également prévus pour les weekends et les vacances scolaires et les accompagnements assurés par l'équipe éducative.

4) Missions et type de public accueilli

La MECS est un établissement relevant de la protection de l'enfance. Elle a pour mission d'accueillir et de protéger 7 mineurs placés (par mesure judiciaire ou accueil provisoire), de les accompagner dans leurs démarches courantes (scolarité, projet d'insertion socio-professionnelle, démarches admiratives, etc.), d'élaborer avec eux un projet de vie, de les soutenir dans leurs apprentissages, de leur permettre d'accéder aux soins si nécessaire. Nous œuvrons également à rétablir ou maintenir les liens avec les familles lorsque cela semble pertinent et adapté à la situation.

En synthèse...

- MECS « La Maison du PRAT », hameau de Reins, 09000 FOIX.
- 7 places de 6 à 21 ans pour la protection de l'enfance.
- Gérée par Les Pep 09, agréée par le CD09.
- Provenance des jeunes : Ariège principalement mais aussi Haute-Garonne et Aude.

1) Les faits marquants de l'année

La création du lien à l'Autre, pour les jeunes accueillis, est un défi quotidien même dans une situation stable et sécurisante que le contexte n'a pas toujours permis de trouver en 2024.

Entre la nécessité économique d'assurer la pleine activité de la MECS et les nouveaux profils orientés, il y a parfois une dichotomie qui peut amener une usure physique et psychique des professionnels au vu de la complexité grandissante des situations des jeunes que nous accompagnons.

Les grosses problématiques relatées dans le rapport d'activité de l'année 2023 n'ont pas toujours trouvées de réponses satisfaisantes.

Faisant le constat que nos actions et notre pouvoir d'agir étaient limités face à certaines problématiques trop lourdes, des exclusions ont été prononcées par le responsable de la structure pour 3 jeunes au cours de l'année 2024. L'une d'entre eux sera accompagnée dans la cadre du PAD dès 2024. Un autre est directement parti dans un CEF (Centre Educatif Fermé) par décision du Juge de Enfants. Le 3^{ème} aurait dû être orienté dans une MECS pour jeune à besoin spécifique dans l'Aude mais à défaut de place, il aura été accueilli dans un foyer d'accueil d'urgence de ce département.

Force est de constater que la MECS rencontre des limites. Certaines problématiques (celles qui relèveraient d'une prise en charge médico-sociale conséquente ou d'un cadre plus strict de type placement justice) nous mettent dans une réelle difficulté pour rendre efficaces nos accompagnements.

Le groupe actuel (dont près de la moitié des jeunes qui le composent sont arrivés autour de l'été), a permis un retour à la normale, selon des critères de MECS. Il n'en reste pas moins que ce sont des enfants plutôt agités mais pour lesquels nous percevons que nos actions éducatives ne sont pas des coups d'épée dans l'eau. Les accompagnements vers la scolarisation, la rescolarisation ou des stages portent leurs fruits. Les sanctions ou réparations posées sont le plus souvent respectées et permettent une amélioration de l'ambiance générale du groupe et ainsi de la qualité de vie des enfants et des professionnels qui les encadrent.

Les dégradations des locaux et du matériel sont moins nombreuses même si elles restent présentes et coûteuses en moyens et en énergie.

Les partenariats avec les acteurs locaux de l'éducation nationale, du PAAJIP, de la PJJ, de la MLDS restent efficaces et de bonne qualité.

Les acteurs du secteur médico-social local restent des partenaires privilégiés et nous sommes satisfaits de pouvoir continuer, comme en 2023, le travail réamorcé en 2022 avec le CMPP de Foix. De plus et dans le cadre du nouvel accueil d'un jeune atteint de TSA (Troubles du Spectre Autistique), le responsable de l'UEEA de Montgaillard est venu nous apporter quelques conseils précieux.

2) Activité et nombre de personnes accueillies

Voici quelques chiffres présentant l'activité de la structure.

Année	2024
Journées Prévisionnelles	2 473
Journées Réalisées	2 598

Il est à noter que l'activité se décompose entre 2 places financées en dotation globalisée et 5 places financées en Prix de Journée. L'activité financé par DGC représente 707 journées et 1 891 journées ont été réalisées et facturées au prix de journées.

Nous constatons une suractivité en raison notamment d'une fin d'accompagnement compliquée. Cette suractivité a permis de compenser en grande partie le déséquilibre budgétaire.

Au total, 10 jeunes ont été accueillis en 2024 avec 3 sorties et 3 nouveaux accueils au cours de l'année comme vu ci-dessus.

3) Âge des personnes accueillies

Age des jeunes accompagnés en 2024	19 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	12 ans	8 ans
Nombre de filles	0	0	1	0	0	0	0
Nombre de garçons	1	1	1	2	2	1	1

Nous remarquons ici une majorité de jeunes entre 14 et 16 ans (5/10) et pour la première fois l'accueil d'un enfant de 8 ans qui nous a amenés à revoir notre fonctionnement.

4) Typologie des publics

Type de mesure pour les jeunes accompagnés en 2024	
Pupille de l'état	0
Délégation de l'autorité parentale à l'ASE	2
Placement à l'ASE par le juge des enfants	6
Accueil provisoire de mineurs	3
Accueil provisoire de majeurs	1
Placement par le juge dans l'établissement	0
Autre (ANRAS)	0

Nous parlons bien ici de 10 enfants ; 2 d'entre eux n'ayant pas de parents sur le territoire français sont sous la double mesure d'un placement judiciaire et d'une délégation de l'autorité parentale.

5) Origine des personnes accueillies.

Les enfants accompagnés à la MECS en 2024 étaient dans diverses situations avant leur accueil :

Origine des jeunes avant le placement	
Milieu Familial	2
MECS	4
MNA	3
CHAC (ou service hospitalier)	1

Les départements d'origine des enfants accompagnés en 2024 sont :

Département d'origine	
CD09	5
CD31	3
CD11	2

Au 31 décembre 2024, parmi les 7 jeunes accueillis à La Maison du PRAT, il y avait 3 jeunes venant d'Ariège, 3 venant de Haute-Garonne et 1 de l'Aude.

En synthèse...

- Année soumise à de nombreuses problématiques inhérentes à l'évolution du public de plus en plus complexe.
- Un groupe de jeunes qui semble en passe de se stabiliser,
- Suractivité exceptionnelle

Des histoires de vie...

Une petite (et belle) histoire dans l'histoire

La protection de l'enfance est un secteur en tension et très souvent en souffrance. Au milieu de ce tableau souvent sombre et parfois triste, se nichent de belles histoires. Et c'est l'une de celles-ci que nous aimerions narrer aujourd'hui. Nous allons vous parler de Mackan, de son parcours et de son accompagnement à et par La Maison du Prat.

Mackan est né au Mali, en 2005. Il se retrouve, à la suite du décès de son père, sous la responsabilité de son oncle avec qui il ne s'entend pas. Sa mère et lui prennent la décision qu'il serait mieux qu'il quitte le pays. Il s'en va donc en 2020 pour la Mauritanie puis l'Espagne et les îles canaries, où il séjournera quelques mois et enfin la France, en mars 2021.

Il est accueilli au DDAEOMI de Toulouse le 8 avril 2021, pour une reconnaissance de minorité le 10 juin 2021. C'est à l'issue de cette décision de justice que la prise en charge de Mackan par La Maison du Prat est demandée et acceptée, le 17 juin 2021. Il est alors âgé 16 ans.

Mackan trouve rapidement une place à la MECS, un peu à l'écart du reste du groupe, des jeunes avec d'autres spécificités et avec lesquels il a finalement assez peu d'atomes crochus. Cependant, il est en lien avec chacun, adultes et enfants, et sait parfois prendre une place de grand frère pour aider les plus jeunes à se calmer... Il se montre curieux de ce qui l'entoure et fait sienne, au fil du temps, la culture française.

Arrivant du Mali, Mackan parle déjà correctement le français ; quelques progrès sont visibles, notamment à l'écrit. Son investissement à l'EREA et à la MLDS, ainsi que sa motivation lui permettent une remise à niveau très rapide.

Il obtient son DELF (Diplôme d'Étude en Langue Française), niveau A2 en novembre 2022.

Dans le même temps, il fait sa rentrée au CFA de FOIX pour un apprentissage de peintre en bâtiment et la préparation d'un CAP, diplôme qu'il obtiendra haut la main en juin 2024. Le conseil départemental de la Haute-Garonne lui accorde un Accompagnement Jeune Majeur en novembre 2023, lors de sa majorité afin qu'il puisse terminer son CAP et le prolonge ensuite pour lui permettre de s'installer convenablement dans sa vie d'adulte.

Entre juin 2024 et février 2025 qui acte la fin de l'accompagnement pour Mackan par l'ASE il y aura quelques hésitations :

- Peut-être une réorientation en boulangerie en raison de douleurs ponctuelles à l'épaule ?
- Peut-être un bac pro en Peinture pour un meilleur niveau de qualification ?

Finalement, son ancien patron du CAP lui propose un CDI en peinture, qu'il signe début 2025.

Aujourd'hui Mackan est installé dans un petit appartement à Foix. Il travaille toujours pour le même patron et sa vie sociale est bien remplie. Il reste en lien avec l'équipe de la MECS. De ce fait, il ne sera pas là à l'AG car c'est une semaine de congés pour lui, qu'il a prévue de passer à Toulouse avec un groupe d'amis qu'il a depuis son arrivée en France.

Avant de décliner l'invitation il a tout de même vérifié que cela ne nous mettrait pas en difficulté !

Les professionnel·les

1) Les faits marquants de l'année

Beaucoup d'arrêts maladie sont encore présents cette année. Bien que ce phénomène ne soit ni satisfaisant, ni souhaitable, il est conforme aux autres structures de Protection de l'enfance au niveau national.

Cette instabilité est une source de perturbation pour les jeunes du fait de la discontinuité relationnelle qu'elle induit. Cela peut avoir un effet perturbant pour les jeunes malgré l'engagement des professionnels titulaires présents et celui des remplaçants.

Une monitrice-éducatrice a quitté La Maison du Prat et a été remplacée.

3 autres personnels éducatifs ont notamment été en arrêt maladie au long cours, 2 éducateurs et un surveillant de nuit. L'une de ces situations s'est soldée par une fin de contrat.

Le psychologue a également quitté la MECS au mois de juillet. Il a été remplacé début 2025 en raison d'un recrutement commun avec le PAD et L'Entre d'Eux.

2) Plateau technique

POSTE CC 66	ETP 2024
Directeur	0,1
Secrétaire Comptable	0,5
Éducateur Spécialisé	1
Psychologues	0,11
Responsable	0,5
Moniteurs Éducateurs	3,5
Surveillants de Nuit	2,7
Maîtresse de Maison	1
Remplaçant	0,33
TOTAL	9,74

3) Formation

- Un membre de l'équipe éducative a participé à une formation SST.
- 1 ME est en cours de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ES (Educateur-Spécialisé) et devra la finaliser en 2025 pour officialiser et pérenniser sa prise de poste de coordinateur,
- Le coordinateur a participé à la formation collective associative « Développement du Pouvoir d'agir » dispensée par ERASME au même titre que le responsable d'unité.
- Enfin, dans le cadre du déploiement au niveau associatif du logiciel de suivi des accompagnements « Airmès » les personnels de La Maison du PRAT ont été formés à l'utilisation de celui-ci.
- Une formation a eu lieu avec le réseau Jannoy pour se préparer aux évaluations à venir en 2025. Une partie de l'équipe de la MECS en a bénéficié.
-

4) Stagiaires et supervision

La supervision a été maintenue avec Mr Laurent Robert à la demande de l'équipe qui en fait des retours positifs.

Une stagiaire monitrice-éducatrice a été accueillie en 2024.

En synthèse...

- Nombre d'arrêts maladie en hausse en 2024
- Renouvellement important de l'équipe
- Continuité de la supervision,
- Continuité de l'accueil de stagiaires,
- VAE Éducateur-Spécialisé en cours pour un moniteur-éducateur.

Les moyens matériels

1) Les faits marquants de l'année

La MECS nécessite un entretien courant lié aux dégradations qui sont commises par les jeunes. Il en a été de même en 2024, même si les efforts de l'équipe éducative ont permis de mieux contenir ce phénomène qu'en 2023.

Dans le cas de dégradations, des réparations sont demandées aux jeunes. Ces réparations peuvent être accompagnées de sanctions ou de punitions. Elles peuvent également aller jusqu'à un dépôt de plainte.

2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)

L'entretien des parties communes et des chambres est fait par les maîtresses de maison, y compris pour des petits bricolages. Les moyens de l'association sont mobilisés dans certains cas. Lorsque cela fait sens, les jeunes participent à ces travaux.

En raison de son âge, la maison en elle-même nécessite des travaux de rénovation conséquents. La terrasse a besoin d'être entièrement refaite pour assurer l'étanchéité du garage qui se situe en-dessous. Ces travaux pourraient être l'occasion d'engager une réflexion plus large sur l'aménagement de la structure, avec la création d'une salle de réunion notamment.

Une salle de bain a été refaite. La seconde devra être rafraîchie prochainement.

Le CPOM à venir devrait permettre d'appréhender cette question de manière globale.

3) Véhicules

La MECS a, à sa disposition, deux véhicules en location longue durée : un 9 places et un 5 places. Leur entretien est très coûteux en raison d'une utilisation intensive et du public accueilli qui peut parfois prendre une voiture pour cible de sa colère.

4) Logistique

La gestion des plannings est chronophage et énergivore. En lien avec la directrice adjointe de l'association, l'organisation globale a été repensée en 2022 et reste la même en 2024.

L'équipe, qui était en demande d'un logiciel de suivi des accompagnements depuis plusieurs années se montre satisfaite par le déploiement d'Airmès au niveau associatif et s'approprie progressivement cet outil.

En synthèse...

- Besoin d'investissement dans l'entretien et la réfection de la maison d'enfants dû aux grandes dégradations mais aussi à l'âge des locaux qui semble pouvoir être envisagés à moyen terme...
- L'entretien des véhicules reste onéreux et une plus grande rigueur sera nécessaire
- Airmès est en bonne voie d'appropriation par l'équipe de la MECS qui en a l'air

Éléments financiers

1) Les faits marquants de l'année

En 2024, la suractivité réalisée a généré une hausse des produits de tarification permettant d'atténuer le déséquilibre budgétaire.

La conjoncture économique actuelle impacte directement les dépenses. La hausse des coûts énergétiques cumulée à une forte inflation a généré un déséquilibre budgétaire important sur les dépenses afférentes à l'exploitation.

Le sous-financement conjugué à un absentéisme important et de nombreux mouvements de personnels (démissions, remplacements) ont également contribué au déséquilibre budgétaire.

2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie

CHARGES	ACCORDE	REEL
<u>GROUPE I</u> : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	75 314.63	94 686.22
<u>GROUPE II</u> : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	472 835.92	525 768.57
<u>GROUPE III</u> : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	56 180.32	77682.75
TOTAL	604 330.87	698 137.54
PRODUIT		
<u>GROUPE I</u> : PRODUITS DE LA TARIFICATION	604 330.87	634 350.81
<u>GROUPE II</u> : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		
<u>GROUPE III</u> : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		27 779.84
TOTAL	604 330.87	662 130.65
RESULTAT		-36 006.89

Les Charges

Groupe I

Ce groupe est déficitaire de quasiment 20K€. La conjoncture économique particulière a fortement contribué au dépassement budgétaire de ce groupe (hausse du carburant, inflation, coûts énergétiques...). Nous réitérons notre inquiétude sur la fragilité de ce groupe au vu de la conjoncture économique. Nous constatons depuis au moins deux ans un décalage de financement (20K€) représentant quasiment 30% du budget accordé.

Groupe II

Ce groupe présente un dépassement de plus de 43K€.

Ce dépassement s'explique d'une part par les nombreux mouvements de personnels et les absences maladie avec maintien de salaire que nous avons subies au cours de l'année (coût des remplacements 2024 : 130K€). En regard de cette dépense, nous devons tenir compte des indemnités journalières perçues dont le montant de plus de 27K€ est inscrit en produits « transferts de charges »).

Nous enregistrons 933 jours d'arrêts maladies, accident travail, maternité et paternité représentant un taux d'absentéisme (hors congés) dépassant les 25%. Si l'incidence financière a pu être atténuée par un nombre d'absences maladie non maintenues représentant presque la moitié des absences (396 jours) soit plus de 1 ETP, il s'avère que nous constatons un dépassement de plus de 1 ETP sur l'effectif accordé. Ce dépassement important lié à notre obligation de remplacer pour maintenir un cadre suffisant à l'accompagnement des enfants engendre de fortes dépenses qui ne sont pas compensées par les remboursements IJSS perçus dans le cadre du maintien de salaire et expliquent le déficit budgétaire de ce groupe.

D'autre part, les mesures légales et conventionnelles comme l'augmentation du minimum conventionnel et les différentes revalorisations du SMIC impactent également sur le coût des remplacements. Il est à noter que la démission du psychologue a entraîné une vacance de poste et implicitement une économie.

Nous sommes conscients de l'effort consenti par le Conseil Départemental sur la hausse du budget accordé (taux directeur de 3%). Pour autant, les évolutions imposées et les coûts inhérents aux absences maladies ne peuvent pas être entièrement compensés.

Conformément à la réglementation comptable, nous avons comptabilisé la variation de la provision congés payés qui s'élève à 5 125.09€ dont le montant sera retraité sur l'affectation du résultat.

Groupe III

Ce groupe est déficitaire de **21K€**.

Ce déficit important est lié à la dotation aux amortissements.

En effet, sur la dotation aux amortissements, il faut prendre en compte le retraitement des amortissements non financés effectués lors de l'affectation du résultat (17k€). De plus, cette année, nous avons subi de nombreux dommages entraînant des surcoûts en entretien et réparations autant immobilier que mobilier.

L'usure et la vétusté des locaux entraînent des dépenses importantes sur plusieurs lignes budgétaires telles que l'entretien du bâtiment, la maintenance que nous nous efforçons de contenir dans l'enveloppe allouée.

Les coûts d'entretien des véhicules ont également fortement progressé au-delà des entretiens courants. Des réparations importantes ont dû être entreprises sur les véhicules.

De petits investissements effectués en 2021 financés sur la réserve de compensation des charges d'amortissement viennent compléter le dépassement de la dotation qui sera neutralisé lors de l'affectation du résultat.

Les Produits

Les recettes liées à l'activité s'élèvent à 634 350.81€ et sont supérieures aux prévisions, ceci permettant de diminuer le déficit de l'exercice. Les autres produits correspondent majoritairement aux transferts de charges (27 779.84€).

Concernant les équilibres financiers (annexe 8 Bilan financier), a contrario du bilan comptable, le bilan financier présenté regroupe la MECS et le SAEP. En effet, les indicateurs financiers ne peuvent être interprétés en dissociant les deux structures. Les équilibres financiers restent fragiles, essentiellement en raison de l'accumulation de déficits et de réserves faibles.

3) Résultat de l'année, proposition d'affectation

Le résultat comptable présente un déficit de 36 006.89€.

Après retraitement de la provision congés payés de 5 125.09€, des amortissements (compte 115928) pour un montant de 17 388.72 € et des reprises sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (643.89€), nous obtenons un résultat à affecter négatif de 12 849.19€ que nous vous proposons d'affecter en RAN déficitaire à reprendre sur le budget N+2.

En synthèse...

- Absentéisme important impactant directement le groupe II
- Hausses des dépenses afférentes à l'exploitation et à la structure
- Hausse des produits liée à une suractivité exceptionnelle venant atténuer le déficit

Conclusion générale et perspectives

Indépendamment des éléments marquants qui ont jalonné l'année, 2024 continue de mettre en lumière les difficultés structurelles de la MECS de la Maison du Prat.

La taille de la structure permet de mettre en œuvre des accompagnements proches des besoins des jeunes accueillis. Pour autant, l'équipe fait face à des difficultés dans l'accompagnement de certaines situations complexes et plurifactorielles. Elle n'échappe pas à l'usure liées à l'accompagnement de jeunes qui « bousculent ».

Si une suractivité exceptionnelle en termes de journées réalisées a permis d'atténuer le résultat, le déséquilibre budgétaire persiste. L'absentéisme maladie reste un facteur déterminant dans l'atteinte d'un équilibre budgétaire au-delà d'un sous financement chronique en diminution grâce un taux directeur accordé de 3% en 2024.

En l'état, la pérennité de cette petite structure, atypique, qui reste à nos yeux un outil pertinent pour le territoire ariégeois n'est pas assurée. Les travaux engagés dans la construction d'un CPOM devraient permettre d'établir une base structurelle plus solide pour la continuité de l'activité de cette MECS.

Plus largement c'est l'ensemble des activités de protection de l'enfance de notre association qui doivent être pensées dans un souci de complémentarité, d'articulation des différentes modalités d'accompagnement, et de stabilité financière globale.

Service de Placement À Domicile (PAD)

Introduction générale

Ce rapport présente les éléments significatifs et marquants qui ont jalonné la vie du service de Placement À Domicile (PAD) durant l'année 2024.

Le service est né d'un appel à projet du Conseil Départemental en juin 2023. Le projet était le suivant : créer 40 places de placement à domicile en Ariège concernant des enfants de 0 à 18 ans. La réponse a été donnée par un collectif de 5 associations afin de répondre au mieux à la demande de la Direction de la Solidarité Départementale (DSD) en février 2024.

Le territoire a été divisé en 4 par les associations : le PAD du Couserans est géré par ADES Europe, celui de Foix Haute Ariège est géré par les PEP 09, celui des Portes d'Ariège est géré par l'ADSEA 09, celui du Pays Cathares est géré par l'APAJH 09. Le Moulin des Prés, quant à lui, est en responsabilité des solutions de Repli/Répit en mettant à disposition un réseau d'Assistants Familiaux.

En ce qui concerne les PEP 09, le début de la création de service s'est déroulé par suite d'un arrêté signé en date du 02/09/2024 avec un budget accordé sur 4 mois. Cependant le départ véritable de l'activité se situe au mois de novembre 2024 à la suite de l'investissement des locaux, de l'achat du matériel et du recrutement de la quasi-totalité de l'équipe.

Un temps a été prévu avec les Centres Locaux de Foix et de Tarascon-sur-Ariège afin de présenter les équipes, les services ainsi que les 10 situations attribuées au service des PEP 09.

Ce rapport d'activité est donc le compte-rendu d'une courte période, durant laquelle le service, son encadrement, ses professionnelles ont commencé à prendre leurs marques.

Présentation de l'établissement

1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité

Le service de PAD se situe au Centre Universitaire, au bâtiment 5, 4 rue Raoul Lafagette à Foix. Il s'agit de bureaux temporaires le temps de trouver des locaux plus adaptés à nos besoins. Le lieu d'activité principal se situe au domicile du ou des parents désignés par le juge.

2) Bassin d'intervention

Le service de PAD travaille principalement en liaison avec les centres locaux de Foix et de Tarascon-sur-Ariège, et la DSD qui joue le rôle de service gardien. Les familles accompagnées proviennent exclusivement de la zone Foix/Haute Ariège.

3) Cadre réglementaire

Le service de PAD dispose de 10 places en lien avec la demande du Conseil Départemental 09.

Il est soumis à l'ensemble des lois de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des mineurs en France. L'accompagnement peut se faire de 7h à 21h du lundi au dimanche selon les besoins. Le service est ouvert 6 jours par semaine et dispose d'une astreinte 7j/7.

Le service peut mettre en place des temps de répit : temps où l'enfant quitte sa famille dans une perspective éducative et(ou) afin de créer de la distance avec la famille, ce qui constitue une pause dans la relation.

Aussi le service peut imposer un repli lorsqu'il est nécessaire de mettre l'enfant à l'abri ; ce temps ne doit pas excéder 1 mois et doit faire l'objet d'une note auprès du service gardien.

4) Missions et type de public accueilli

Le PAD est un établissement relevant de la protection de l'enfance. Il a pour mission d'accompagner 10 mineurs placés par mesure judiciaire ou administrative, de les aider dans leurs démarches courantes (scolarité, projet d'insertion socio-professionnelle, démarches administratives, etc.), d'élaborer avec eux un projet de vie, de les soutenir dans leurs apprentissages, de leur permettre d'accéder aux soins si nécessaire.

Aussi, la famille est accompagnée dans son entièreté dans une réflexion des personnes ressources pour l'enfant et le service vise à travailler les compétences parentales.

En synthèse...

- Service de Placement à Domicile.
- 10 places pour la protection de l'enfance.
- Géré par Les Pep 09 depuis novembre 24.
- Provenance des jeunes : Ariège, zone Foix et Haute-Ariège.

1) Les faits marquants de l'année

L'année 2024 marque le début de prise en charge des situations ; nous avons commencé l'accompagnement de 7 jeunes et étions dans l'attente du retour sur le territoire d'une fratrie de 3 enfants.

Les admissions se sont avérées être des moments difficiles pour tout le monde. Tout d'abord les familles. Ces dernières étaient en perte de repère : elles devaient quitter leur référent des Centres Locaux et accepter l'accompagnement par des personnes qu'elles ne connaissaient pas.

Dans un même temps, elles devaient comprendre que le dispositif restait le même mais que l'accompagnement allait devenir beaucoup plus important. En effet, le service de PAD des PEP 09 propose des Visites à Domiciles (VAD) de 1 à 2 fois par semaine et nous pouvons intervenir de 7h à 21h ainsi que le samedi ou le dimanche. Aussi des tensions sont apparues lorsqu'il a été question de la mise en place du repli, qui dans le cadre d'une mise à l'abri en cas d'urgence est le fruit de la seule décision du service. Dernier point, les familles ont pu avoir le sentiment de repartir à zéro dans un travail parfois entrepris de longue date.

De notre côté la difficulté à prendre nos marques était accrue par la tension des familles, tension qui existait à cause des éléments décrits plus haut. Aussi nous avons dû appréhender les nouvelles relations partenariales avec les Centres Locaux pour le tuilage ainsi que celles de la Direction de la Solidarité Départementale qui est Service Gardien.

De nombreux rendez-vous d'admission ou VAD ont été annulés par les familles marquant une certaine défiance à notre égard.

En effet, garder le lien, faire régulièrement des VAD n'est pas toujours facile car l'adhésion des familles est souvent fragile. La difficulté qui est la nôtre, est de maintenir un cadre sécurisant de placement en faisant continuellement appel à l'adhésion des familles.

A ce titre, l'équipe a dû faire face à une mère démissionnaire, dans la non-adhésion, et sa fille dans une toute-puissance. Cette dernière a agressé physiquement un membre de l'équipe ce qui a donné suite à une convocation au sein du PAD.

Des histoires de vie...

Témoignage d'une professionnelle, travailleuse sociale au sein du service

« J'ai récemment pris mes fonctions au sein du service de placement à domicile qui est en phase de démarrage et s'installe progressivement. Cette période de mise en place nous permet de poser les bases nécessaires pour commencer à travailler sur nos objectifs généraux et opérationnels.

Bien que nous soyons une petite équipe, la diversité de nos métiers constitue une richesse. Elle nous permet d'apporter un éclairage pluriel et complémentaire sur les situations des familles que nous accompagnons, renforçant ainsi l'efficacité et la pertinence de notre intervention. ».

2) Nombre et âge des personnes accueillies

Au total, 10 jeunes ont été accueillis en 2024.

Age des jeunes au 31 décembre 2024	17 ans	16 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	4 ans	3 ans
Nombre de filles	1	1		1	1	1	1		1
Nombre de garçons			1				1	1	

3) Typologie des publics

Il s'agit d'un public d'enfants qui ont été placés à leur domicile par le Juge des enfants.

4) Origine des personnes accueillies.

Les enfants accueillis au PAD et toujours présents au 31 décembre 2024 étaient dans diverses situations avant leur accueil :

Origine à l'entrée du placement	
Milieu Familial	9
Mecs	0
Famille d'accueil	1
CHAC (ou service hospitalier)	0

En synthèse...

- Année soumise à de nombreuses problématiques inhérentes à la création du PAD et aux difficultés d'articulation avec les différents services : ASE, Ariège Assistance, Juge etc.
- Besoin de repenser à très court terme un service à peine créé : le service de PAD a vocation à se transformer en AEMO Renforcée avec Hébergement en 2025.
- Accueil sur l'année : 10 enfants

Les professionnel·les

1) Les faits marquants de l'année

Embauche de 4 professionnels (Secrétaire, TISF, Educatrice Spécialisée, et Responsable d'unité/Educateur Spécialisé). Le poste psychologue sur un temps 0.10 ETP est en cours de recrutement.

Mise en place du service : bureaux, véhicules, aménagements, procédures, trames, etc.

Admission de 10 situations, difficultés de transition pour les familles entre un accompagnement ASE et celui des PEP 09 beaucoup plus important.

Des histoires de vie...

Témoignage d'une professionnelle, secrétaire au sein du service

« En 2024, j'ai eu l'opportunité de rejoindre un nouveau dispositif – le PAD - en tant que secrétaire. C'est une période d'apprentissage mais enrichissante. Le recrutement est quasi complet au niveau de l'équipe, le fonctionnement est en phase de développement car cela nécessite une collaboration constante et une capacité d'adaptation pour répondre à la demande et à l'objectif du PAD ».

2) Plateau technique

POSTE CC 66	ETP
Secrétaire	0,3
TISF	0,5
Éducateur Spécialisé	0.7
Psychologue	0.1
RUIS / Éducateur Spécialisé	1
TOTAL	2.6

3) Formation

Malgré l'ouverture du service en fin d'exercice, l'association a anticipé les besoins en formations et programmés des formations pour l'ensemble du personnel du service sur le plan de développement des compétences 2025.

En synthèse...

- Embauche de l'équipe du PAD quasiment complète fin 2024
- Mise en place du service

Les moyens matériels

1) Les faits marquants de l'année

Après les investissements conséquents liés à l'ouverture du dispositif (matériel de transports et informatique), le service reste soucieux de maximiser l'utilisation de son matériel avant de procéder à l'intégralité de ses investissements et plus particulièrement sur le mobilier du fait de l'incertitude de son lieu d'implantation. Les autres achats sont conditionnés à l'apparition des besoins et à l'anticipation pour la bonne marche du service.

2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)

Les locaux actuels sont provisoires. En conséquent les dépenses engagées ont été très faibles.

3) Véhicules

Deux véhicules ont été achetés afin de permettre au service d'effectuer les Visites À Domicile.

Éléments financiers

1) Les faits marquants de l'année

Par suite de l'ouverture du service en fin d'année, de nombreuses dépenses ont été engagées en cohérence avec les dépenses autorisées. L'objectif a été d'effectuer les dépenses nécessaires à l'ouverture du service dans les meilleures conditions possibles.

Les dépenses sur certaines lignes budgétaires ont été moindres ou non utilisées au vu des circonstances. Par exemple, les dépenses afférentes à la location immobilière ont été minorées. Les investissements réalisés ont été priorisés en fonction des nécessités du service. (Véhicules, ordinateurs)

Nous sommes vigilants à l'équilibre budgétaire même si certaines lignes budgétaires devront être réajustées ou créées.

Pour rappel, le budget exécutoire 2024 a été accordé sur la base de 4 mois d'activité, or le service de PAD a fonctionné sur la base de deux mois.

2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie

CHARGES	ACCORDE	REEL
<u>GROUPE I</u> : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	6 414.29	3 496
<u>GROUPE II</u> : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	55 554.86	30 819.13
<u>GROUPE III</u> : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	7 804.57	3 350.09
TOTAL	69 773.72	37 665.22
PRODUIT		
<u>GROUPE I</u> : PRODUITS DE LA TARIFICATION	69 773.72	35 184.80
<u>GROUPE II</u> : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		
<u>GROUPE III</u> : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		
TOTAL	69 773.72	35 184.80
RESULTAT		-2 480.42

Les Charges

Groupe I

Ce groupe s'élève à un montant total de 3 496€. La situation particulière (ouverture du service en 2024) fait apparaître des dépenses très variables en fonction des nécessités du service. (Fournitures de bureau, petit matériel éducatif plus importants, dépenses énergétiques très faible, matériel ...). En effet, les besoins ont été plus nombreux sur certaines lignes budgétaires compensées par des dépenses non engagées.

Les dépenses sur la ligne budgétaire « Autres prestations » correspondent à la refacturation du répit ajusté à notre activité conformément aux dispositions prises lors de l'acceptation du projet.

La montée en charge du dispositif entraînera une hausse de certaines dépenses. Il sera essentiel de les maîtriser au mieux, afin de respecter l'enveloppe allouée.

Groupe II

Le montant des dépenses sur le groupe II représente 30 819.13€ en 2024. L'ensemble des recrutements a été entrepris dans le respect des prévisions budgétaires établies.

Conformément aux obligations réglementaires, nous avons comptabilisé la provision sur congés payés entraînant une dépense non budgétée à hauteur de 3 381.10€

Nous constatons un taux de charges patronales de 49.37%. Celui-ci n'est pas représentatif du fait des embauches en fin d'année.

Les taux directeurs des prochaines années devront permettre de faire face aux augmentations liées aux évolutions réglementaires (hausse du point, GVT, autres évolutions)

Groupe III

Les dépenses réalisées sur ce groupe s'élèvent à 3 350.09€.

Comme évoqué tout au long de ce rapport, l'ouverture en fin d'exercice a amené des dépenses particulières mais nous restons vigilants afin de garantir l'équilibre sur ce groupe.

Sur la dotation aux amortissements, l'impact du *prorata temporis* fait apparaître un montant très faible. Cependant, l'ensemble des investissements réalisés coïncident avec les montants accordés.

Le montant des dépenses de ce groupe est essentiellement lié aux dépenses de location, maintenance et entretiens. Actuellement, le lieu principal de ce service n'est pas encore entièrement défini et les dépenses prévisionnelles restent aléatoires. Cependant, nous mettons tout en œuvre pour que les engagements de dépenses soient conformes à l'enveloppe accordée.

La dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation correspond à notre obligation comptable et financière de constituer une provision pour les indemnités départ retraite.

Les Produits

Les recettes liées à l'activité s'élèvent à 35 184.80€ et sont inférieures à l'accordé. En effet, nous avons effectué seulement deux mois d'activité, alors que le budget accordé était établi sur 4 mois. La facturation sur la base du prix de journée fait apparaître un taux d'activité normal sur la période de deux mois.

Les équilibres financiers (annexe 8 Bilan financier) font état d'un service non viable à lui seul. Ces derniers ne pourront être interprétés qu'à l'échelle du secteur social de l'association. Cependant, force est de constater que l'équilibre du bilan financier a été effectué par une avance de trésorerie importante de l'association (compte de liaisons trésorerie). Ce constat montre bien l'engagement entrepris par l'association pour le secteur social et plus particulièrement pour ce service.

3) Résultat de l'année, proposition d'affectation

Le résultat comptable présente un déficit de 2 480.42€.

Après retraitement du la provision congés payés de 3 381.10€, nous obtenons un résultat à affecter excédentaire de 900.28€ que nous vous proposons d'affecter en réserve de compensation des déficits.

En synthèse...

- Équilibre budgétaire atteint
- Ouverture du service 2 mois d'activité
- Dépenses non significatives au vu des circonstances d'ouverture (loyer, salaire...)

Conclusion générale et perspectives

Le service de PAD est né entre l'embauche de son responsable d'unité au mois d'octobre 2024 et le reste quasiment complet de l'équipe durant le mois de novembre 2024.

Ainsi, à proprement parler, l'activité du service a véritablement commencé durant le mois de décembre par la mise en place des premières visites à domicile.

L'année 2024 est une année de transition et il faudra attendre une année d'activité pleine pour analyser l'ensemble des indicateurs.

Cependant nous pouvons dire que la difficulté principale aura été de créer un service qui est dès sa naissance voué à disparaître dans sa forme originelle : les PAD seront illégaux en 2025. Aussi l'articulation entre les différents services aura été amorcée : ASE, service de médiatisation des visites, associations médico-sociales, etc.

En ce qui concerne les familles, l'arrivée d'un service de PAD indépendant de l'ASE a généré des ruptures d'accompagnement et les relais se sont fait parfois dans la souffrance. En effet, certaines familles avaient le sentiment de repartir à zéro avec notre service.

Gageons que l'année 2025 nous permette d'installer plus avant le fonctionnement de ce service, son repérage par les partenaires de l'accompagnement social et que le rapport d'activité 2025 fasse état d'un développement utile à son territoire.

Service d'Accompagnement Enfant Parent (SAEP)

Introduction générale

Le SAEP s'adresse aux mineurs confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance et à leur famille sur décision judiciaire, afin de mettre en œuvre des visites médiatisées ordonnées par le juge des enfants, et permettre ainsi la restauration ou le maintien des liens familiaux.

Il a pour mission de soutenir la relation parent-enfant, dans le respect des droits de chacun et de favoriser la (re)construction du lien parent-enfant, en introduisant la dimension du tiers.

En 2024, l'activité du SAEP est restée stable par rapport aux années précédentes mais la liste d'attente se rallonge comme nous le verrons ci-après.

L'équipe des accueillantes reste stable en 2024, ce qui est à nos yeux un gage de qualité des accompagnements que nous proposons. En revanche, le psychologue a quitté la structure et l'association a pris la décision de s'orienter vers une prestation qui s'avère plus pertinente au vu des besoins du services, avec le conventionnement d'une professionnelle en libérale.

Les partenariats avec les services de la protection de l'enfance du département se travaillent quotidiennement et les interactions sont nombreuses avec le centre local de Saint-Girons.

Aussi, que ce soit au niveau des équipes de terrain ou des responsables d'Unité du SAEP et du Centre Local du Couserans, les échanges sont fournis et permettent le plus souvent un accompagnement de bonne qualité des personnes accueillies, gage de l'inscription du service sur son territoire d'intervention.

Présentation de l'établissement

1) Dénomination, adresse géographique, lieu d'activité

Le Service d'Accueil Enfant – Parent est un service de médiation. Il est situé 85, boulevard Frédéric Arnaud à Saint Giron.

2) Origine des familles accueillies

L'équipe intervient principalement pour des situations localisées sur le territoire du Couserans mais peut étendre son activité à des familles venant de tout le département de l'Ariège et exceptionnellement d'autres départements, en cas de déménagement d'un ou des parents et que l'enfant reste placé sur un même lieu d'accueil.

3) Cadre réglementaire

Le projet de service du SAEP s'inscrit dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Nous pouvons citer notamment :

- L'article L. 112-3 du code de l'action sociale et des familles qui définit le cadre de la protection de l'enfance dans lequel le service inscrit ses missions,
- L'article 375-7 du code civil relatif qui définit les règles applicables aux mesures de visites médiatisées pour lesquelles le service est mandaté.

Plus largement, ces textes réglementaires renforcent un certain nombre de principes qui structurent le cadre d'intervention et les pratiques professionnelles du SAEP, notamment le respect du droit des usagers, leur information et leur participation à chaque étape de la construction du projet d'accompagnement ou encore la mise en œuvre d'actions individualisées, tenant compte d'une approche globale et pluridisciplinaire des difficultés, et s'inscrivant dans une continuité et une cohérence des actions menées auprès de l'enfant.

4) Missions et type de public accueilli

Ce cadre juridique définit les missions qui sont confiées au SAEP dans le cadre de chaque mesure d'accompagnement, lesquelles peuvent se décliner autour de trois axes :

- La mise en œuvre d'un droit de visite aménagé dans des conditions qui permettent de concilier le respect des droits de l'enfant et de ses parents.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement qui vise la (re)construction du lien parent-enfant.
- L'évaluation de l'évolution des liens enfant-parent afin d'adapter aux mieux les interventions professionnelles à venir et d'en référer au Juge des enfants.

Le public accueilli est composé de jeunes accompagnés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et des parents avec, pour la plupart, des situations familiales complexes.

La question de la capacité d'accueil mentionnée dans l'agrément du service est aujourd'hui posée dans les discussions entre l'association gestionnaire et le Conseil Départemental. Elle devra faire l'objet d'une définition précise dans le cadre du CPOM en cours de finalisation.

En synthèse...

- Un service bien ancré sur le territoire du Couserans ; un partenariat actif avec le centre local de Saint-Girons.
- Une capacité d'accueil en cours de redéfinition.

L'activité en 2024

1) Les faits marquants de l'année

Le centre local de Saint-Girons reste la principale origine des situations à accompagner. Les deux équipes travaillent dans des relations cordiales. Nous nous efforçons réciproquement de rendre ce partenariat le plus efficient possible.

Les attentes restent importantes quant au SAEP, qui est perpétuellement complet avec 13 familles accompagnées, conformément à son agrément. Il y a 10 familles en liste d'attente au 31 décembre 2024 avec un délai pouvant aller de 1 à 2 ans en raison d'une part de la durée de certains accompagnements, comme nous le verrons ci-après, et, d'autre part en fonction de la fréquence et de la durée des visites ordonnées par la juge. Cela impose parfois, aux centres locaux, de mettre eux-mêmes en œuvre les visites ordonnées.

-

2) Les personnes accueillies

Les bénéficiaires sont accueillis à la suite d'une demande de l'ASE du département de l'Ariège et sur ordonnance du Juge pour enfants. Ils viennent pour la plupart de Saint Girons et du Couserans.

3) Âge des personnes accueillies

La répartition par âge des enfants accueillis se fait comme suit :

Age des enfants accueillis					
Années	0 à 3 ans	4 à 6 ans	7 à 10 ans	11 à 14 ans	15 à 18 ans
2022	1	6	6	7	2
2023	0	4	8	5	4
2024	1	4	8	3	3

Le SAEP accueille très majoritairement des enfants qui sont âgés de 4 à 10 ans avec une prépondérance de la catégorie 7/10 ans.

4) Typologie des publics

Ce sont des familles présentant des problématiques souvent complexes. Il peut s'agir de troubles psychiques ou de carences éducatives, relevées par le magistrat ou les services sociaux. Ces troubles mettent à mal la continuité du lien ou rendent inadéquates les réponses apportées aux besoins de l'enfant et/ou en raison d'un conflit perdurant et envahissant du couple parental, de problèmes d'addictions diverses et/ou d'une précarité repérée. Les difficultés sociales et relationnelles sont majoritaires pour les parents accueillis au SAEP.

5) Nombre de situations accueillies en 2024

Cette année 3 mesures d'accompagnement ont pris fin et 2 de plus pour des fratries dont au moins 1 enfant a continué d'être accueilli.

1 fratrie de trois enfants avec des droits de visites individuels a été intégrée. Nous avons donc cette année 13 familles accueillies, dont 5 fratries, pour un total de 19 enfants.

12 demandes de prise en charges nous ont été orientées et 10 sont toujours sur la liste d'attente.

Origine des mesures accompagnées	
Centre local d'origine	Nombre d'enfants
CL Saint Girons	15
CL Lavelanet	3
CL Pamiers	1

En 2024, il y a eu 19 enfants accueillis, dont 5 fratries, pour une mise en œuvre des rencontres.

Les « parents » concernés se déclinent en qualité de 15 parents et 3 grands-parents. Il peut y avoir plusieurs parents ou grands-parents lors des visites. Les situations concernent parfois un couple parental ou des grands-parents. Un droit de visite peut concerner plusieurs parents ou grands-parents.

Fréquence des droits de visites (DV) :

Fréquence des DV	Sur le service	Au domicile
Hebdomadaire	1	
Quinzaine	10	1
Mensuelle	4	
Trimestrielle	1	
Semestrielle	1	
Vacances scolaire	1	

Nous pouvons constater que le service peut, exceptionnellement, être amené à intervenir au domicile des parents sous certaines conditions et en lien avec le projet d'accompagnement.

Il est à noter que des droits plus ponctuels peuvent être accordés au moment des vacances scolaires pour certaines situations.

Tableau des visites		
Années	2024	2023
Visites programmées	341	359
Visites réalisées	293	277
Taux d'absentéisme	14%	23%

- En 2024, 48 visites ont été annulées pour diverses raisons :
- Raison de santé pour un parent ou un enfant ;
- Par indisponibilité des lieux de placement ;
- Difficultés dans la coordination des partenaires (absence de taxi ou de calendrier) ;
- Refus d'un adolescent de se présenter ;
- Décision prise par l'ASE ;
- Absence ni prévue, ni justifiée par le parent visitant ;
- Manque d'effectif par à la suite de petits arrêts maladie ou en raison de fermetures exceptionnelles.

Nous précisons ici qu'au vu de la complexité de certaines situations et de la spécificité de ce type d'accompagnement, les remplacements « au pied levé » ne sont pas toujours possibles : il y a eu 9 jours de fermeture en 2024.

En dehors des visites médiatisées qui sont le cœur de notre activité au SAEP et dont la durée est extrêmement variable, nous trouvons utile, afin de rendre compte au plus juste du travail accompli par l'équipe du SAEP, de mentionner en 2024 :

- 71 réunions ou rencontres formelles avec des familles et /ou des partenaires
- 47 réunions d'équipe
- Et 8 séances de supervision.
-

Enfin certains créneaux ont été conservés, dans le cadre d'une suspension des visites et en attente d'une décision conjointe des suites à donner de mettre fin ou de continuer.

Le nombre de visites ne met pas en lumière la durée de celles-ci. Il serait intéressant de comptabiliser plus précisément à l'avenir le nombre d'heures de visite réalisées annuellement pour avoir une vision plus juste de l'activité du service. En effet, la durée, très variable, des visites est définie par ordonnance du JDE pour chaque situation. La fréquence des DV ne prend pas en compte les DV exceptionnels octroyés lors des vacances scolaires par exemple.

Il y a aussi les temps de coordination du service (élaboration et réorganisation des plannings de visites), les temps de gestion logistique et surtout les temps de rédaction des écrits comme les comptes-rendus de visite, les rapports de situation.

Cette année, nous avons repris l'habitude d'avoir des temps individuels en amont ou en aval des visites avec les enfants. Ceux-ci s'avèrent constructifs et pertinents au regard des situations et de leur évolution.

6) Origine des personnes accueillies.

Les familles accueillies habitent majoritairement dans le Couserans mais aussi du reste de l'Ariège.

7) Durée des projets d'accompagnement

Pour les 5 situations sorties en 2024, la durée des projets d'accompagnement est répartie de manière suivante :

Durée des accompagnements terminés en 2024					
Années	- de 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 4 ans	+ de 4 ans
2022	4	1	1	2	1
2023	1	1	1	1	0
2024	0	2	0	1	2

Pour les 19 enfants (pour 13 situations) présents au 31/12/2024, la durée des projets d'accompagnement est répartie de la manière suivante :

Durée des accompagnements en cours au 31/12/2024						
Années	- de 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 4 ans	+ de 4 ans	+ de 6ans
2023	0	2	5	1	5	2
2024	0	3	5	2	3	6

Nous pouvons remarquer ici que certaines situations perdurent dans le temps, en respect des ordonnances et en raison de la fragilité de certaines familles ou du manque d'évolution des situations. C'est la principale raison pour laquelle les délais d'attente sont si longs sur ce service.

En synthèse...

- Une activité pérenne et des situations qui perdurent et/ou se stabilisent.
- Le SAEP est bien un établissement au service du département de l'Ariège.
- Le remplissage est à 100%, la liste d'attente ne se résorbe pas...

Les professionnel·les

1) Les faits marquants de l'année :

En 2024, il y a eu au SAEP, 3 accueillantes pour 1.7 ETP. L'une des titulaires a poursuivi son congé parental d'éducation. C'est la même personne que les deux années précédentes qui a assuré ce remplacement, assurant de fait une continuité dans les accompagnements.

Le psychologue a quitté la structure et l'association a pris la décision de s'orienter vers une prestation qui s'avère plus pertinente au vu des besoins du services, avec le conventionnement d'une professionnelle en libérale.

2) Plateau technique

Le plateau technique du SAEP est composé comme ceci :

- Éducatrices accueillantes (1.7 ETP)
- Psychologue (0.11 ETP)
- Direction (0.3 ETP)
- Secrétariat RH (0.3ETP).

3) Formation

Une formation à l'accompagnement des visites médiatisées était prévue en 2024 auprès de l'IAC (Institut d'Anthropologie Clinique) de Toulouse mais n'a pas pu être réalisée par manque de places. Elle aura bien lieu en 2025.

Une formation a eu lieu avec le réseau Jannoy pour se préparer aux évaluations à venir en 2025. Une partie de l'équipe du SAEP en a bénéficié.

En synthèse...

- Une équipe compétente qui a continué à produire des accompagnements de qualité en 2024, malgré une absence à temps partiel, remplacée, pour congé parental et un changement de psychologue.
- Une formation à reprogrammer en 2025.

Les moyens matériels

1) Les faits marquants de l'année

Des problématiques avec les outils numériques liées à la mauvaise qualité du réseau dans ce secteur relaté dans le RA 2023 ont été résolues à la suite du passage à la fibre en 2024. Plusieurs interventions de notre prestataire informatique ont été nécessaires.

Nous continuons d'engager des dépenses sur les aménagements des postes suites aux préconisations de la médecine du travail.

Enfin, nous avons renouvelé partiellement notre stock de jeux de sociétés et agrémenté la bibliothèque à disposition du public, et surtout des enfants, de quelques livres pédagogiques autour des émotions.

2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)

Les PEP09 ne sont pas propriétaires des locaux du SAEP.

Des travaux nécessaires sur le bâti, notamment au niveau de l'étanchéité du toit avait été réalisés en 2023. La réparation du plafond du couloir à la suite d'une infiltration d'eau a été réalisée en 2024.

Cependant, des fissures au mur et au plafond dans la pièce de vie sont toujours à déplorer et l'installation de doubles vitrages permettrait une économie d'énergie non négligeable. Aussi nous commençons à nous interroger sur l'opportunité de déménager bien que la situation géographique soit pratique et repérée par les usagers.

Enfin, un nouveau dégât des eaux par infiltration et capillarité dans le hall d'entrée est à noter en 2024. Cela a entraîné une détérioration des plinthes à l'entrée. Nous prévoyons d'y remédier en 2025 ainsi que de rafraîchir les peintures intérieures.

3) Logistique

Un téléphone fixe, un téléphone portable et deux ordinateurs sont à disposition de l'équipe.

Le déploiement du logiciel Airmès, outil de suivi des accompagnements devrait améliorer le confort de travail, d'une part et la qualité des suivis, d'autre part.

En synthèse...

- Un peu de matériel nécessaire pour augmenter le confort de travail.
- Des travaux sur le bâtiment que le propriétaire doit mettre en œuvre : réflexion sur un déménagement.
- Les outils de communication s'améliorent mais restent perfectibles.
- Mise en place du logiciel d'accompagnement Airmès.

Éléments financiers

1) Les faits marquants de l'année

La gestion RH a encore été conséquente cette année au vu des nombreuses absences maladies et congé parental ainsi que de plusieurs démissions (psychologue, secrétariat RH). Si ces absences n'ont pas entraîné de déséquilibre financier, nous avons réussi à maintenir l'activité ainsi que la qualité des prises en charges.

La conjoncture économique actuelle conjuguée aux revalorisations salariales imposées impactent directement les dépenses. De plus, la vétusté des locaux a entraîné de nombreuses dépenses pour maintenir à minima un espace d'accueil adéquat.

2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie

CHARGES	ACCORDE	REEL
<u>GROUPE I</u> : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	7 240.90	10 003.94
<u>GROUPE II</u> : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	141 702.25	127 274.86
<u>GROUPE III</u> : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	15 152.33	15 940.80
TOTAL	164 095.48	153 219.60
PRODUIT		
<u>GROUPE I</u> : PRODUITS DE LA TARIFICATION	163 374.48	163 374.48
<u>GROUPE II</u> : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	721	
<u>GROUPE III</u> : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		
TOTAL	164 095.48	163 374.48
RESULTAT		10 154.88

Les Charges

Groupe I

Comme nous l'annoncions, les différentes hausses subies par l'inflation impactent directement ce groupe, faisant apparaître un déficit, même si celui-ci reste modéré au vu des spécificités du service.

En effet, comme nous l'évoquons à plusieurs reprises dans ce rapport, les problématiques liées à la structure entraînent des surcoûts énergétiques importants. De plus, nous avons dû engager des dépenses supplémentaires pour répondre à des besoins nécessaires au bon fonctionnement du service (petit matériel, fournitures éducatives et administratives).

Groupe II

Les contraintes réglementaires et conventionnelles ont imposé des hausses qui ont pu être absorbées sur l'enveloppe accordée de ce groupe (Ségur pour tous, ajustement du minimum conventionnel). Les différentes vacances de poste intervenues au cours de l'exercice ont permis a minima de compenser les surcoûts et de faire apparaître un léger excédent sur ce groupe.

Le taux de cotisations patronales 2024 s'élève à 50.60% en adéquation avec celui accordé.

Les absences dues à la prolongation du congé parental, au temps partiel thérapeutique et aux absences maladie maintenues participent au petit dépassement constaté entre les ETP accordés et réalisés.

Par ailleurs, conformément à la réglementation comptable, nous avons enregistré la variation de la provision congés payés qui s'élève à 1 596.52€ dont le montant est retraité sur l'affectation du résultat.

Groupe III

Comme les dépenses afférentes à l'exploitation (Groupe I), nous subissons des hausses sur ce groupe entraînant un léger dépassement de l'accordé.

Les dépenses liées à la refonte de notre système informatique/téléphonie ont engendré un surcoût sur les prestations (maintenance). Nous avons dû engager des dépenses pour amener la fibre sur le site afin d'obtenir une efficience sur l'utilisation du système informatique.

Les dépenses les plus nombreuses et coûteuses sur ce groupe sont liées à l'entretien et aux différentes maintenances. Nous nous efforçons de rationaliser tant que faire se peut l'ensemble des dépenses nécessaires pour maintenir un espace d'accueil agréable et sécurisé même si nous restons confrontés à une vétusté des locaux.

Aucun investissement n'a été réalisé en 2024. Il est à noter que toutes les possibilités d'investissement n'ont pas été réalisées (renouvellement matériel) entraînant un report sur les futurs exercices. Cela explique le différentiel entre la dotation accordée (1 046€) et celle réalisée (433.04€)

Une variation de la provision « Indemnité Départ à la Retraite » s'inscrit par la dotation aux provisions à hauteur de 296€.

Les Produits

Les produits sont conformes à la dotation accordée lors de la procédure Budgétaire 2024 soit 163 374.48€.

3) Résultat de l'année, proposition d'affectation

L'année 2024 se solde par un excédent de 10 154.88€. Après retraitement de la provision congés payés (1596.52€), nous proposons d'affecter le résultat en réserve de compensation des déficits (11 751.40€).

En synthèse

- Nombreuses absences compliquant la gestion du service dont l'impact financier a pu être maîtrisé.
- Conjoncture économique impactant l'ensemble des dépenses. (Inflation, mesures conventionnelles)

Conclusion générale et perspectives

L'activité du SAEP est stable et le service est repéré sur son territoire d'intervention. Les liens avec les partenaires, notamment le centre local du Couserans, sont bons et en constante évolution. La liste d'attente et les délais très longs qui en découlent nous semblent devoir être interrogés.

En effet, les besoins semblent grandissants quant à ce service mais la durée des accueils qui s'allongent de plus en plus au fil des années ainsi que la longueur des visites en elles-mêmes ne nous permettent pas de répondre de façon satisfaisante aux nouveaux accompagnements qui nous sont adressés.

Ensuite, au sein de l'équipe, l'une des accueillantes titulaires a prolongé son congé parental d'éducation et a été remplacée par la même intervenante que les années précédentes. Le psychologue a changé en cours d'année ainsi que le mode d'intervention à ce sujet.

Enfin, nous espérons que le travail de CPOM permettra de préciser la capacité d'accueil du SAEP, aujourd'hui présenté en termes de mesures, au nombre de 13, sans que nous sachions si une mesure concerne une famille ou un enfant.

Service d'Accueil, d'Hébergement et d'Orientation (SAHO)

Introduction générale

Le DDAEOMI 09 (cogéré par Les PEP 09 et l'ANRAS) et son service de mise à l'abri, SAHO (PEP 09) ont ouvert en février 2018. La construction du dispositif d'hébergement définitif a été finalisée en octobre 2018.

L'équipe recrutée à l'ouverture du service a évolué en 2021 et s'est stabilisée depuis. Les articulations de l'équipe du SAHO avec l'équipe d'évaluation du SEVA et avec l'équipe de la MECS restent de qualité.

La forte hausse d'activité en fin d'année 2023, qui avait fait suite à près de 3 ans en sous activité (période Covid) a perduré jusqu'en septembre 2024, avant une nouvelle baisse en fin d'année, comme nous pourrions le constater à la lecture de la partie « activité » du présent rapport.

Cette septième année de fonctionnement a confirmé deux problématiques que nous avons déjà constatées :

- La gestion des flux, imprévisibles et sollicitant rapidement le dispositif, nécessite une présence permanente sur la structure et ce, indépendamment du nombre de jeunes accueillis. Nous verrons également la nécessité de ponctuellement renforcer l'équipe et devrons nous interroger à ce sujet. Enfin, la durée inégale des séjours qui impacte fortement l'activité et les résultats financiers.
- La gestion des problématiques de santé pour les nouveaux arrivants. Une convention tripartite entre le CHIVA, la PASS Santé, et le SAHO continue de fonctionner. Cette convention permet entre autres d'assurer la sécurité des jeunes et des personnels par rapport aux pathologies des jeunes accueillis. Cela renvoie aussi à des questions de santé publique et de protection des populations.

Dans le cas d'une notification de minorité, les services départementaux prennent en charge les mineurs et leur orientation. Nous pouvons exceptionnellement être amenés à accompagner des mineurs sur leur futur lieu d'accueil. Cependant, et comme nous pourrions le constater plus avant, le temps pour le département de trouver une place d'accueil pérenne pour ces mineurs, entraîne une augmentation notable de la durée de séjours ayant une incidence financière importante.

Le travail avec nos partenaires de l'ANRAS se déroule en complémentarité et dans un rapport de confiance mutuelle.

Présentation de l'établissement

1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité

Le SAHO (Service d'Accueil, d'Hébergement et d'Orientation) se situe au hameau de Reins à Foix, il est installé à côté de la MECS « la Maison du Prat ». Conjugué au SEVA (Service d'Évaluation, géré par l'ANRAS), il forme le DDAEOMI (Dispositif Départemental d'Accueil, d'Évaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés).

2) Bassin d'intervention

Le SAHO intervient sur l'ensemble du département de l'Ariège. Toute personne se présentant comme MNA sur ce territoire y est accueillie de manière inconditionnelle, 365 jours par an et 24 heures sur 24.

3) Cadre réglementaire

Cette structure intervient dans le cadre de la Circulaire 2013 (dite « Circulaire Taubira »), de la Circulaire interministérielle du 25 janvier 2016 (dite « Circulaire Colomb »), et de l'arrêté du 17 novembre 2016 concernant l'évaluation et la protection des Mineurs Non-Accompagnés.

Le dispositif accueille de manière inconditionnelle et mixte toute personne se présentant comme mineure et sans ses représentants légaux sur le territoire ariégeois.

Le SAHO est agréé depuis février 2018 sur une base indicative de 140 accueils par an.

Nouveauté 2024 : mise en place de l'AEM (Appui à l'Évaluation de la Minorité) :

Depuis novembre 24, comme partout en France, la préfecture concourt au processus d'évaluation de la minorité par la mise en place de l'AEM (Aide à l'Évaluation de la Minorité).

Ce dispositif a été mis en place conjointement par le CD09 et la Préfecture de l'Ariège. Il vise à enregistrer, dans une base de données nationale, les identités, filiations, empreintes et photos des jeunes accueillis sur le DDAEOMI 09 afin de vérifier notamment s'ils n'ont pas été enregistrés ailleurs en France dans le cadre de l'évaluation de la minorité ou alors plus largement si des demandes de VISA ont déjà été faites par le passé. Ce dispositif veut également être une anticipation à l'éventuelle demande de titre de séjour. Les jeunes accueillis se voient présenter ce dispositif et ont le choix d'accepter le rendez-vous ou de le refuser, sans que cela remette en question leur accueil sur le DDAEOMI 09.

Une rencontre entre les services de la Préfecture et le SAHO a eu lieu durant la dernière quinzaine du mois d'octobre 2024. Ceci, afin de mettre en place un protocole concret d'échanges et de présentation des jeunes qui acceptent le rendez-vous d'enregistrement en Préfecture. Cette rencontre a permis des échanges très constructifs afin de mettre en place ce dispositif avec le plus de bienveillance possible à l'égard des jeunes accueillis et de fluidité pour les professionnels et les services concernés.

Il nous est pour le moment difficile de sortir des statistiques concernant ce dispositif au vu du manque de recul. Cependant, il s'avère que peu de jeunes acceptent d'y participer pour le moment.

4) Missions et type de public accueilli

Toute personne se présentant sur le territoire comme mineure non-accompagnée est orientée par les services du Conseil Départemental vers le SAHO 09. Ce dispositif d'accueil fait l'objet d'une procédure conjointe entre les services de police, le Conseil Départemental et le DDAEOMI.

La mise à l'abri est effectuée par une équipe éducative dédiée.

La partie principale de l'évaluation est menée par les professionnels du SEVA. Les évaluateurs rencontrent les personnes au cours de 2 ou 3 entretiens croisés. L'évaluation consiste à comparer l'histoire de vie de la personne à travers son mode de vie au pays, son niveau de scolarisation, sa famille, son parcours migratoire, ses éventuelles fragilités, et son âge présumé.

Cette évaluation est complétée par les observations de l'équipe d'hébergement qui mettra l'accent sur des problèmes de fragilité, de socialisation dans le quotidien de la structure d'hébergement.

Les éducateurs du SAHO s'occupent de l'hébergement et de toutes les tâches qui en découlent : gestion des repas et des couchers, transports et accompagnements divers, aide à l'obtention de papiers, entretien des locaux... mais aussi écoute et information des personnes, gestion des aspects de santé.

Dans le cadre de l'évaluation, l'observation faite par l'équipe d'hébergement est réalisée à partir d'une grille d'observation (le rapport aux adultes et aux pairs, l'autonomie dans les actes quotidiens, les interactions avec les jeunes de la MECS...)

En synthèse...

- L'équipe assure dans un premier temps un accueil inconditionnel et une mise à l'abri de toute personne se présentant comme MNA. Dans un deuxième temps, elle accompagne l'inscription administrative.
- Ensuite viendra le temps de l'évaluation menée par le SEVA 09. Puis de l'attente du retour de la décision de la justice...
- Un nouveau fonctionnement avec le CD 09 et la préfecture ; le protocole AEM

L'activité en 2024

1) Les faits marquants de l'année

La reprise importante de l'activité qui avait été constatée en septembre l'année dernière, a perduré jusqu'en septembre 2024. Pendant une année complète, le SAHO est resté complet avec 14 personnes accueillies en permanence. Il a donc fallu, pour faire face, à ce flux d'arrivées de jeunes migrants sans précédent dans l'histoire du SAHO 09, prévoir un fonctionnement différent. En effet, le nombre de personnes à accompagner sur place était tel que nous ne pouvions plus assurer les mises à l'abri par manque de places libres. Ce sont donc les travailleurs sociaux du département qui ont pris le relais en récupérant les jeunes et en les conduisant sur un hébergement hôtelier.

Cette promiscuité de 14 personnes, ne se connaissant pas et étant de cultures différentes, a également pu amener quelques tensions ponctuelles au sein du groupe. Il aura fallu le savoir-faire de l'équipe éducative pour gérer ces moments et éviter de laisser s'instaurer un climat malsain. La présence de renforts ponctuels de l'équipe éducative a également concouru à enrayer ces tensions par la mise en place d'activités éducatives.

Une activité de randonnée/découverte de la ville a également perduré cette année, encadrée par un bénévole de l'association.

Ensuite nous avons accueilli les jeunes au sein du SAHO au fur et à mesure que les places se libéraient. Il est à noter qu'au cours de cette période, plus d'une vingtaine de jeunes ont fugué depuis l'hôtel et n'ont donc pas été comptabilisés dans les tableaux ci-dessous.

Les accompagnements en santé qui restent chronophages. Cela renvoie aussi à des questions de santé publique et de protection des populations. En effet, certains dépistages, comme la Tuberculose, normalement obligatoires pour des personnes primo arrivantes, n'ont pas pu être faits en raison du nombre de personnes accueillies en même temps sur la structure et des disponibilités de la Pass'santé. Cela s'ajoutant au temps déjà consacré aux accompagnements vers la PASS ou vers les urgences au CHIVA, pour les personnes nous faisant part de leurs symptômes, et au traitement d'autres problématiques.

De même, afin de rendre plus humain la qualité des accueils et de ne pas mettre les professionnels en difficulté, nous avons décidé de renforcer ponctuellement l'équipe sur des moments stratégiques, à savoir les vendredis soir et les weekends. Cette décision, nous le verrons plus bas, a eu des répercussions négatives sur le budget.

A partir du mois d'octobre 2024, les flux se sont quelque peu résorbés et le SAHO a retrouvé un rythme se rapprochant davantage de celui de la période pré-Covid.

Regardons maintenant comment se sont répartis les accueils tout au long de cette année en les comparant aux 3 dernières années et au prévisionnel de 2024.

Accueils Réalisés en 2024													
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
réalisé 2021	3	4	2	2	7	2	4	3	6	6	4	0	43
réalisé 2022	6	3	3	1	2	2	1	2	2	1	2	3	28
réalisé 2023	3	3	7	2	4	2	2	4	11	17	16	16	87
prévisionnel 2024	10	10	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	140
réalisés 2024	21	11	13	6	15	6	11	15	4	9	7	5	123
Dif/	+11	+1	+1	-6	+3	-6	-1	+3	-8	-3	-5	-7	-17
Taux d'accueil	210%	110%	108%	50%	125%	50%	92%	125%	33%	75%	58%	42%	88%

Comme nous pouvons le constater ici, la reprise d'activité remarquée en fin d'année 2023, s'est confirmée en 2024. Cependant, le nombre de 140 n'a pas été atteint bien que les 14 lits disponibles du SAHO aient été remplis pendant les neuf premiers mois de l'année.

2) Le nombre de journées réalisées

En revanche si le nombre d'accueils prévisionnels n'a pas été atteint, le nombre de journées réalisées, lui, a largement été atteint et même franchement dépassé, comme nous pouvons le constater sur le tableau ci-après.

Journées Réalisées													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Journées /Prévisionnel	179	179	179	179	179	179	179	179	179	179	179	179	2148
Journées /Réalisées 2023	77	106	186	156	149	148	81	110	11	37	28	32	2110
Journées/réalisées 2024	452	380	433	378	391	395	398	336	23	23	19	15	3980
Dif/	+27 3	+20 1	+25 4	+19 9	+21 2	+21 6	+21 9	+15 7	+52	+54	+15	-20	- +183 2

Nous constatons ici que le nombre de journées réalisées en 2024 est de + 1832 par rapport au prévisionnel, soit de + 85% sur l'année. Ce phénomène s'explique par 2 faits majeurs :

- Le SEVA a eu du mal à faire face à ce flux d'arrivées, au vu du dispositif dont ils disposent sur le territoire, et ont privilégié le maintien de la qualité de leurs évaluations. Il faut, en temps normal, 15 jours pour procéder à une évaluation, telle que défini par le législateur. Ce délai a parfois été dépassé en début d'année 2024 en raison du nombre d'accueils simultanés et du fait qu'il n'y a, au SEVA, que 1.5 ETP pour mener les évaluations.
- La durée des séjours nous interroge. Elle est de 34 jours pour les personnes évaluées majeures, en raison des délais de retour de la justice mais monte à 61 jours en moyenne pour les personnes reconnues mineures. Ce qui nous donne un écart de 27 jours par mineur évalué, soit un total **513 jours pour 19 mineurs reconnus en 2024**. (Comme nous le verrons plus précisément en chapitre 6 du présent rapport d'activité.)

Or ces 27 jours supplémentaires par mineur évalué amènent des dépenses supplémentaires non prévues initialement, ne serait-ce qu'en nourriture, en eau, transport et autres fluides.

Nous constatons l'augmentation très nette de l'activité, sur l'année, passant d'une sous-activité de **38 jours** en 2023 à une suractivité de **1832 jours** en 2024

Durée moyenne des séjours en 2024 par mois													
	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Journées réalisées 2024	452	380	433	378	391	395	398	336	231	233	194	159	3980
Accueils	21	11	13	6	15	6	11	15	4	9	7	5	123
Moye/Nbre jours 2024													32.2

Il est à noter que pour les personnes non-évaluées ou les fugueurs, elle est de 7.5 jours.

La complexité de pouvoir anticiper l'activité de ce service est importante, tant elle est dépendante de facteurs extérieurs. En effet si nous ramenons cette moyenne au nombre d'accueil (sans distinction aucune) la moyenne de durée des séjours est de 32 jours en 2024 alors qu'elle était de 24 jours en 2023.

3) Typologie des publics

Pas de changement notable, en dehors du fait que, comme nous le verrons ci-dessous, nous avons l'impression d'accueillir moins de « primo-arrivants » mais davantage de jeunes qui en sont à, au moins, leur seconde tentative.

Le public accueilli reste essentiellement masculin, mais il arrive à de rares occasions de recevoir de jeunes filles sur la structure : 8 en 2024.

Les personnes peuvent souffrir de problèmes de santé (moral, psychique (terreur nocturne, sentiment d'insécurité, etc...) ou physique (gale, hépatites, etc...) liés à leur vie antérieure et à leur parcours migratoire.

4) Entrées et sorties

Au SAHO les « entrées » sont inconditionnelles, et se font 24h/24, 7 jours sur 7 et toute l'année.

Les sorties : une fois l'évaluation terminée et la décision de justice rendue, il reste comme solution aux jeunes reconnus majeurs la possibilité de faire un recours auprès du tribunal ou alors le choix de repartir « librement ».

Pour les jeunes reconnus mineurs, ils sont quant à eux placés auprès de la protection de l'enfance et généralement confiés au service ASE de l'Ariège.

5) Origine des personnes accueillies.

Tableau des nationalités					
Afrique		Asie		Europe	
Guinée Conakry	42	Bengalis	5	Albanie	1
Sierra Leone	1				
Ivoirien	47				
Tunisien	1				
Gambien	3				
Malien	20				
Guinée Bissau	1				
Congolais	1				
Sénégalais	1				

Comme nous pouvons le voir ici, et pour la première depuis l'ouverture du service, ce ne sont pas les Guinéens mais les Ivoiriens qui ont été les plus nombreux à être accueillis.

Cependant si nous conjuguons l'ensemble des pays subsahariens à savoir, la Côte-d'Ivoire, les 2 Guinées, le Mali, le Sénégal, la Sierra Leone et la Gambie nous arrivons à un total de 115 personnes. Cela représente 93% des personnes accueillies au SAHO en 2024.

Nous notons ici, et pour la première fois depuis 2018, une baisse du nombre de bengalis qui ont sollicité un accueil, passant de 12 en 2023 à 5 cette année.

6) Synthèse de l'année 2024 :

Tableau récapitulatif de l'évaluation des jeunes accueillis	
Mises à l'abri effectuées	123
Évaluations complètes	104
dont mineurs	19
dont majeurs	85
Départ avant retour justice	10
Jeunes déjà évalués dans un autre DAEOMI	9

Nous notons, 18.27% de taux de minorité reconnue en 2024.

Nous comptabilisons ici uniquement les jeunes qui sont effectivement entrés au SAHO en 2024, puisque, comme nous l'avons déjà expliqué ici, il a fallu, durant les 9 premiers mois de l'année, que le département mette les jeunes « en attente » à l'hôtel. 25 d'entre eux ont fugué avant de pouvoir faire leur entrée au SAHO. 148 accueils auraient donc pu être réalisés en 2024.

Comme en 2023, il nous semble percevoir une tendance à recevoir de plus en plus de jeunes qui n'en sont pas à leur première tentative de se faire reconnaître mineurs : 9 en 2024 pour lesquels nous sommes sûrs qu'ils ont été accueillis dans un autre département. Ce phénomène est corroboré par les évaluatrices du SEVA.

En synthèse...

- Nombre d'accueils en très forte reprise en fin d'année 2023 et qui perdure jusqu'au mois de septembre 2024 : service « complet » avec 14 personnes accueillies en permanence.
- Les accueils inconditionnels et les mises à l'abri, 7/7 et 24/24, ont été assurés en collaboration avec le CD puisque le service était saturé et que les éducateurs ne pouvaient pas assurer ces accompagnements ayant 14 personnes à s'occuper sur le service.
- La gestion des flux reste une problématique dans la gestion du SAHO et la durée des séjours interroge.

Les professionnel·les

1) Les faits marquants de l'année

La forte et soudaine reprise de l'activité en fin d'année 2023, après trois ans d'activité réduite, a nécessité une remobilisation de tous. Ce phénomène a perduré les 9 premiers mois de l'année 2024 et nous avons dû affecter sur plusieurs périodes des renforts, pour aider l'équipe à faire face afin de proposer des accompagnements de qualité. Ce renfort s'est avéré nécessaire mais a engendré des surcouts.

Par ailleurs, la présence continue de personnes au sein de la structure, nous a également contraints à effectuer des remplacements dès la moindre absence. Nous constatons des absences maladies élevées entraînant des dépenses non budgétées importantes venant accroître un sous financement sur les dépenses de personnel.

2) Plateau technique

POSTE CC 66	ETP 2024
Direction associative	
Secrétaire Comptable	0,2
Educateurs Spécialisés	1
RUIS	0,5
Moniteurs Educateurs	2,5
Surveillants de Nuit	0,1
Maîtresse de Maison	1
Remplacements	0,1
TOTAL	5,40

3) Formation

La maitresse de maison a participé à la formation SST et entamé la formation « Maitresse de Maison » qu'elle terminera en 2025.

Une monitrice-éducatrice a participé à la formation collective associative « Développement du Pouvoir d'agir » dispensée par ERASME au même titre que le responsable d'unité.

4) Stagiaires et supervision

2 stagiaires en formation ont été accueillis en 2024. Une en formation de ME (Monitrice-Educatrice) et une en formation d'AES (Accompagnante Educatif et Social). La supervision s'est poursuivie avec le même intervenant. L'équipe en est satisfaite.

En synthèse...

- Continuité de la supervision
- Stabilité de l'équipe qui a su accroître son activité avec une bonne capacité d'adaptation
- Besoins ponctuels de renfort sur le service en cas de nombreuses arrivées mais constat que ce n'est pas une solution pérenne.

Les moyens matériels

1) Les faits marquants de l'année

Il est à noter que la hausse des dépenses imposées par une inflation grandissante et des coûts énergétiques importants, cumulés à une activité qui en nombre d'accueils reste inférieure aux prévisions mais dont la durée des séjours ne cesse d'augmenter entraînent des coûts d'hébergements supplémentaires face à un budget sous-évalué.

2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)

La structure qui accueille ce service a 6 ans et reste en bon état général, à l'intérieur comme à l'extérieur. Pas de travaux cette année mais nous devrons surement faire de nombreux entretiens et/ou petits travaux (salle de bains, pièce de vie ...) pour continuer de maintenir l'établissement en bon état.

L'entretien est fait en interne par les maîtresses de maison ainsi que des petits bricolages (y compris avec les jeunes de l'un ou l'autre des services.) Un problème d'humidité bénin est apparu dans les chambres en raison du fort taux d'occupation. Ce problème est partiellement résolu et en passe de l'être complètement, nous l'espérons.

3) Véhicules

Le SAHO possède une 208 et utilise fréquemment le Trafic de la MECS.

Les différents véhicules sont en location longue durée.

4) Logistique

La gestion des plannings reste chronophage et énergivore, notamment en raison des arrêts maladie (bien qu'il aient été moins nombreux en 2024) qui nécessitent une grande réactivité pour trouver des remplaçants. Particulièrement en période de forte activité.

Les problématiques de santé restent prégnantes. Ce public reste fragile, en raison de parcours migratoires au cours desquels la promiscuité et les conditions d'hygiène ne sont pas optimales et dont certaines affections peuvent relever d'une question de santé publique.

Éléments financiers

1) Les faits marquants de l'année

L'activité est de nouveau au centre des problématiques rencontrées par la structure au cours de l'exercice 2024. L'activité en termes de journées d'accueil a atteint un niveau jamais atteint depuis l'ouverture de ce service (3819 journées) tout en n'atteignant pas le nombre d'accueils prévus pour ce service (123 accueils au lieu de 140).

De fait, il paraît évident que si l'activité du SAHO n'est pas réalisée en termes d'accueils, la durée d'accueil des personnes accompagnées est de plus en plus longue entraînant des dépenses qui ne peuvent être absorbées.

Cette année, nous avons subi un absentéisme élevé représentant 115 jours d'absence soit 0.3 équivalent temps plein. Ces absences, certes inférieures au précédent exercice, bénéficient du maintien et ont entraîné un déséquilibre financier sur le groupe II.

La conjoncture économique actuelle conjuguée aux revalorisations salariales imposées impactent directement l'ensemble des dépenses.

2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie

CHARGES	ACCORDE	REEL
<u>GROUPE I</u> : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	34 293.85	63 166.75
<u>GROUPE II</u> : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	248 288.71	294 751.32
<u>GROUPE III</u> : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	35 236.30	40 996.28
TOTAL	317 818.86	360 399.82
PRODUIT		
<u>GROUPE I</u> : PRODUITS DE LA TARIFICATION	317 818.86	317 818.86
<u>GROUPE II</u> : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		
<u>GROUPE III</u> : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		6 675.63
TOTAL	317 818.86	324 494.49
RESULTAT		- 74 419.86

Les Charges

Groupe I

Nous constatons un déficit très important de 29K€ sur ce groupe. Les dépenses sont étroitement liées à notre activité.

Comme nous l'évoquions précédemment la durée de séjour des personnes accueillies de plus en plus longue impacte directement les dépenses courantes. Si on vient adosser une situation économique inflationniste avec un budget sous financé sur ce groupe, nous obtenons un déficit budgétaire important.

Groupe II

Le groupe II présente un déficit de 46K€. Si on déduit les transferts de charges de personnels inscrits en produits, nous obtenons un dépassement budgétaire de 40K€.

L'enveloppe accordée sur ce groupe II fait apparaître un sous financement important.

Nous restons contraints par les réglementations conventionnelles imposant des hausses qui ne sont actuellement pas entièrement prises en compte sur le budget accordé de ce groupe (Laforcade, augmentation de la valeur du point, ajustement du minimum conventionnel). La non prise en compte de l'effet GVT et de la hausse du taux charges patronales sur plusieurs exercices ont également accru le sous financement existant sur ce groupe. Le différentiel entre le budget demandé et le budget accordé sur le groupe II représente déjà à lui seul presque 60% du déficit.

Si les coûts de remplacement ont fortement augmenté à la suite des diverses mesures de revalorisations, l'impact 2024 est encore très élevé du fait d'un absentéisme important. Le surcoût engendré par l'absentéisme est diminué par les indemnités journalières (IJSS) inscrites en produit (transfert de charges).

Le taux de cotisations patronales en 2024 s'élève à 47.69%

Par ailleurs, conformément à la réglementation comptable, nous avons comptabilisé la variation de la provision congés payés qui s'élève à 2 206.27€ dont le montant est retraité sur l'affectation du résultat.

Groupe III

Comme les dépenses afférentes à l'exploitation (Groupe I), nous subissons des hausses sur ce groupe entraînant un dépassement avec l'accordé. Cependant, nous constatons une stabilité de nos dépenses sur ce groupe si on le compare avec le réalisé 2023.

Les dépenses liées à la refonte de notre système informatique/téléphonie ont engendré un surcoût sur les prestations (maintenance).

Comme lors de l'exercice précédent, Le dépassement s'explique essentiellement par la non prise en charge de la taxe foncière dans le budget accordé. Si nous avons bénéficié de l'exonération au cours des premiers exercices, nous restons assujettis à hauteur de 4 677€.

Il n'y a pas eu d'investissement au cours de cet exercice. Il est à noter que toutes les possibilités d'investissements seront reportées sur les futurs exercices. Cela explique le différentiel entre la dotation accordée et celle réalisée.

Une variation de la provision « Indemnité Départ à la Retraite » s'inscrit par la dotation aux provisions à hauteur de 2 277€.

Les Produits

La dotation globale a été comptabilisée à hauteur de 317 818.86€ conformément à la procédure budgétaire 2024. Au vu de l'activité réalisée, nous considérons notamment sur le nombre de jours d'accueil que celle-ci est atteinte conformément à l'avenant à la convention.

Les autres produits sont des transferts de charges de personnels pour un montant de 6 675.63€

Concernant les équilibres financiers (annexe 8 Bilan financier), nous constatons des indicateurs financiers préoccupant (FRI et trésorerie négative). Force est de constater que ce service ne peut être viable financièrement seul. Les déséquilibres financiers constatés sur ce service vont venir aggraver une situation préoccupante sur le secteur social associatif.

3) Résultat de l'année, proposition d'affectation

Le résultat comptable présente un déficit de 74 419.86€. Après retraitement de la provision congés payés de 2 206.67€, nous obtenons un résultat à affecter de 72 213.19€ dont nous vous proposons d'imputer 5 016.71€ sur la réserve de compensation des déficits et le solde en RAN déficitaire à reprendre sur le budget N+2 soit 67 196.48€.

En synthèse...

- Hausses des dépenses afférentes à l'exploitation et à la structure liées à la hausse de l'activité
- Absentéisme important impactant directement le groupe II
- Accroissement du sous financement (écart entre budget accordé et réalisé)

Conclusion générale et perspectives

Après trois ans et demi de sous activité, la reprise très forte de l'activité en fin d'année 2023, qui a perduré, pendant les 9 premiers mois de 2024, permet de réaffirmer l'utilité du SAHO mais nous renvoie plus que jamais à la nécessité de rendre ce service modulable et adaptable.

Cependant la durée de séjours et surtout pour les personnes évaluées mineures reste questionnant et mériterait, nous le pensons, d'être réévaluée dans nos prévisionnels, avec l'accord de nos financeurs.

Aussi, il nous apparaît important, dans une logique pluriannuelle, de penser à l'adaptabilité et la modularité des accompagnements que peut proposer le SAHO.

Les travaux liés au prochain CPOM doivent permettre de doter cette structure d'une souplesse lui permettant de faire face aux fluctuations d'activité et d'assurer une base de fonctionnement techniquement et économiquement pérenne.